

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

---

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

I.N.S.E.P.S DAKAR

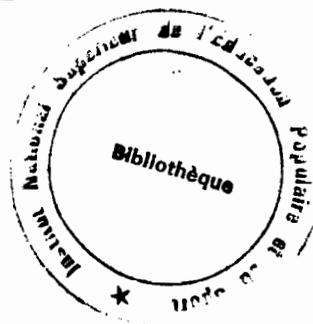
---

MEMOIRE DE MAITRISE ES SCIENCES ET  
TECHNIQUES DES ACTIVITES  
PHYSIQUES ET DU SPORT

---

T H E M E : ETUDE DE L'INFLUENCE DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES SUR LE TAUX DE LA PRATIQUE DU SPORT ;  
L'EXEMPLE DE LA REGION DE DAKAR. CAS DE DEUX DEPARTE  
MENTS : DAKAR ET PIKINE

---



SOUS LA DIRECTION DE :  
MONSIEUR AVENEL ALAIN  
PROFESSEUR CHARGE DES  
COURS A L'INSEPS

DAKAR

PRESENTE PAR :  
BASSIROU TALL

ANNEE : 1986/1987

## DEDICACE

Ce Mémoire, je le dédie :

à mon père Ismaïla TALL

à ma mère M'Bène SENE

à mes oncles Ndiaga, Dame et Malick pour leurs encouragements et leurs conseils qu'ils n'ont jamais cessé de m'apporter.

à mon frère et ami Ndiamé BANE pour son soutien moral

à mes frères Gora, Moustapha et Papa Oumar TALL

à toute la famille Sène de Pire-Gourèye et de Thiès

à mon ami Daouda MBOUP

à toute la jeunesse des HLM Guédiawaye et de la Cité Hamo III

à tous les étudiants de l'INSEPS

à tout le personnel de l'INSEPS

à tous ceux qui oeuvrent pour le développement du sport au Sénégal.

## REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères sentiments de reconnaissance :

à Monsieur Alain AVENEL, notre Directeur de Mémoire pour sa disponibilité et sa contribution.

à Monsieur Ablaye NDIAYE, Contrôleur à la Direction de l'Urbanisme pour son aide appréciable.

à Monsieur Souleymane SANE, à la Direction de l'Urbanisme.

à Monsieur SANGHARE du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

à tous les professeurs de l'INSEPS pour les efforts qu'ils ont consentis pour notre formation.

à mes tantes et amies Amy SENE et Thiaba NDIAYE pour leur gentillesse en vers nous.

Mes remerciements vont également à l'égard de nos chers bibliothécaires : Anasthasie THIAW et Grégoire DIATTA qui n'ont ménagé aucun effort pour nous faciliter la Consultation des divers ouvrages.

A Babacar DIOUF, Malick BASSOUM et leur famille pour leur soutien moral.

Je ne saurai terminer sans remercier mon ami Alassane NDIAYE qui m'a aidé pour la frappe et la reliure de ce document.

Que ce Mémoire reste le témoignage de ma reconnaissance en vers toutes les personnes, aussi méritantes les unes que les autres et qui sont restées dans l'ombre.

## S O M M A I R E :

	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION</u> .....	5 - 9
<u>Chapitre 1</u> : Analyse sociologique de la pratique du sport et Analyse de quelques facteurs .....	10
1.1. Aspect sociologique.....	10 - 13
1.2. Quelques facteurs influents.....	13
1.2.1.Au Plan individuel.....	13 - 15
. Morphologie - Age - Sexe	
1.2.2.Au Plan social.....	15 - 19
. Milieu social	
. Les médias	
1.3. La politique sportive de l'Etat.....	19 - 22
1.4. L'urbanisation et ses problèmes liés à la pratique du sport.....	22 - 25
1.5. Les infrastructures sportives.....	25
1.5.1.Dans le département de Dakar.....	25
1.5.2.Dans le département de Pikine.....	27
<u>Chapitre 2</u> : Recherche expérimentale.....	30
2.1. Protocole expérimental.....	31
2.1.1.Le questionnaire.....	31
2.1.2.Choix de l'échantillon.....	32
2.1.3.Mode traitement de données.....	33
2.1.4.Problèmes des collectes et Mesures arrêtées.....	33
2.2. Présentation des résultats.....	36
2.2.1.Recueil des données du questionnaire.....	36 - 53
2.3. Analyse des résultats.....	54 - 56
2.4. Perspectives.....	56 - 59
Conclusion générale.....	60 - 62
Annexes.....	63 - 65
Bibliographie.....	66 - 67

## INTRODUCTION GENERALE

La pratique du Sport dans les pays africains se situe dans une phase très importante de son évolution. Malgré la conjoncture économique difficile, les Etats africains en général se comportent actuellement bien dans les compétitions sportives au niveau mondial.

Cependant, si dans certains pays le progrès est notable, dans d'autres comme le nôtre, on note beaucoup de lacunes liées à un certain nombre de facteurs d'ordre structurel. L'aménagement du territoire pour la propagation et la décentralisation des lieux pour une politique sportive de masse reste à revoir.

Ainsi, la région de Dakar, de par sa superficie de 550 km<sup>2</sup> (la plus petite région du Sénégal) occupe une place privilégiée sur le plan des infrastructures sportives. Avec une population de 1 316 946 hbts<sup>(1)</sup>, la région de Dakar absorbe à elle seule 80 % des entreprises industrielles recensées ; la plupart des activités économiques, des infrastructures sanitaires et des équipements collectifs. Elle fournit à elle seule 55 % de la production intérieure brute du Sénégal<sup>(2)</sup>.

Alors, vouloir étudier dans cette petite région fortement peuplée le rapport qui existe entre l'influence des infrastructures sportives et le degré de pratique est certes difficile. Mais, il convient pour nous de relever la primauté d'un aménagement de l'espace pour que toute la jeunesse puisse bénéficier des bienfaits de la pratique sportive. Car, Selon Pierre de Coubertin ; "le grand service que le sport puisse rendre à la jeunesse, c'est d'empêcher chez elle le vagabondage de l'imagination et de la maintenir, non dans l'ignorance, mais dans l'indifférence à l'égard de ce qui menace d'éveiller en elle un sensualisme prématuré<sup>(3)</sup>."

---

(1) VI° Plan quadriennal de Développement économique et social du Sénégal (81-85) p. 29

(2) Ibid

(3) P. De Coubertin cité dans R. THOMAS "Psychologie du Sport" p. 6.

L'opportunité de notre étude revêt sans doute un caractère à la fois complexe mais digne d'intérêt dans la vie actuelle de notre jeunesse. La définition d'une politique en matière d'équipements sportifs a des implications multiples et, pour l'absorber, il faut faire appel à des disciplines sportives diverses. Ces équipements, faisant partie intégrante de la vie de la Société avec toute la complexité qui leur est propre, posent des problèmes liés au lotissement de la ville. Cependant, la réserve des terrains, l'aménagement suivant les normes du plan d'occupation du sol, enfin les préférences de la population, les possibilités d'accès, la fréquentation sont des données sociologiques nécessaires pour concevoir un nouvel équipement sportif.

En effet, le choix du sujet n'est pas hasardeux mais répond plutôt à un souci de rendre homogène la répartition des terrains de sport dans les différents secteurs d'habitations de la région de Dakar, qui constitue notre champ d'investigation. Si l'on considère cette région, on constate que sur le plan des équipements sportifs, certains secteurs sont favorisés par rapport à d'autres. Ceci reflétant d'une part les considérations de Manuel CASTELL qui dit que : Lorsque l'espace se rationalise progressivement en fonction de l'accumulation des bénéfices, les espaces traditionnellement occupés pour le loisir des communautés (plages, rues, places publiques, terrains vagues) disparaissent.<sup>(1)</sup>

D'autre part, tandis que dans le département de Dakar se trouvent la majorité des industries et les grandes infrastructures sportives et les équipements industriels, malgré la forte population de jeunes qui se trouvent dans cette localité.

Ainsi, le manque d'une conception d'un sport éducatif de masse et l'inadaptation des structures pour la pratique sportive restent notre préoccupation majeure. C'est la problématique générale qui se dégage. Car une politique sportive générale ne peut se concevoir que si, parallèlement se développe une action en matière d'infrastructures sportives. En effet, de l'expérience quotidienne que nous vivons sur le terrain, les séances d'éducation physiques même ont du mal à se dérouler normalement vu l'exiguité de l'espace occupé par une population nombreuse de sportifs. Les stades Iba Mar DIOP et Demba DIOP sont occupés

---

(1) EPS n° 176 p. 26.

par des manifestations qui pourraient avoir lieu dans d'autres places aménagées pour la cause.

Notre prétention ne saurait nouvellement être l'ordonnance de solutions miracles à ces problèmes que posent le manque d'infrastructures et la distribution inégale de celles-ci dans les différentes localités de la région de Dakar ; mais plutôt d'apporter une contribution pour une pratique sportive de masse.

Certes, les infrastructures sportives ne sont pas les seuls facteurs déterminants pour une pratique sportive, mais ont toute de même leur importance, car on ne peut pratiquer le sport en général s'il n'existe pas d'installations sportives même rudimentaires.

Du fait de l'immensité du domaine de l'étude, nous nous sommes limités aux deux départements de la région du Cap-Vert qui sont : le département de Dakar et le département de Pikine-Guédiawaye. (Les moyens ne nous permettant pas de faire l'étude sur l'autre département (Rufisque). Car la région du Cap-Vert (Dakar) est divisée en trois (3) communautés urbaines (C.U.) ou départements.

En recherche expérimentale, l'énoncé d'une ou des hypothèses est important. L'hypothèse est la réponse choisie à la suite de l'énoncé d'un problème, c'est la réponse à être vérifiée expérimentalement. Selon Tuckman, il définit l'hypothèse comme une "expectative d'évènements basée sur la généralisation de présumées relations entre des variables"<sup>(1)</sup>.

Ces considérations n'ont pas échappé à notre attention, c'est pourquoi dans notre étude nous avons émis les hypothèses suivantes :

- L'urbanisation de Dakar est un frein au développement du Sport. En effet, grâce à une bonne rationalisation de l'espace qui tiendrait en compte le besoin de la jeunesse, le sport en général et la pratique sportive en particulier devrait normalement se développer.

---

1) Tuckman cité par Paul Godbout : Résumé de notes de cours : p. 8.

- Le taux de pratique du sport est plus élevé dans les secteurs qui sont plus équipés en matière d'infrastructures sportives.

- La proximité des infrastructures sportives joue un rôle déterminant sur la pratique du sport.

Ces hypothèses nous conduisent à proposer, pour tenter de les vérifier une méthodologie.

Une étude sur le besoin des utilisateurs est - dans la plupart des cas - basée sur un questionnaire et/ou une interview. Cette pratique classique n'a pas échappé à notre approche, cependant nous nous sommes permis quelques originalités, si originalité il y'a, en ne nous basant pas uniquement sur l'exploitation des réponses recueillies du questionnaire. Car le questionnaire que nous avons établi ne nous permettait pas de traiter tous les chapitres mais essentiellement le deuxième chapitre relatif à la recherche expérimentale.

Cependant, nous nous sommes attelés à faire le recensement des différentes infrastructures existantes et les infrastructures à aménager dans les deux (2) départements de notre champ d'étude ainsi que le nombre de pratiquants (licenciés) dans le secteur civil de la saison écoulée. Pour mener à bien ce travail, nous avons choisi de traiter tout d'abord de l'analyse sociologique de la pratique du sport.

Bien entendu, nous nous appuierons sur les données générales de la sociologie du sport traitée dans des ouvrages occidentaux car les rares documents traitant de la sociologie du sport dans notre pays se trouvent être l'oeuvre de certains étudiants dans les mémoires de maîtrise ou d'inspection de la Jeunesse.

Cette analyse est inséparable d'une approche de la politique sportive de l'Etat, approche que nous étudierons dans une deuxième partie. A partir de ces informations générales, nous aborderons ensuite la recherche expérimentale ; partie dans laquelle nous exposerons notre méthodologie ou protocole expérimental, la présentation et l'analyse des résultats. Nous terminerons ce travail par des perspectives.

"La jeunesse a droit au Sport, la société doit lui offrir des terrains de jeux et consentir un aménagement des heures de travail ; une fois ces conditions réalisées, c'est par l'enthousiasme plutôt que par l'apport du gain ou l'appel au devoir que l'on obtiendra de la jeunesse une adhésion fervente à la discipline sportive et le respect des règles de vie que des morales chancelantes ne parviennent plus à imposer".

"Jacques Fournier"

Jacques Fournier : In Mémoire Seydou SANO : L'animation sportive dans les CDEPS.

CHAPITRE I

ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA PRATIQUE  
DU SPORT ET QUELQUES FACTEURS

### 1.1. - Aspect sociologique

Dans toute société, l'existence de classes ne manque pas de susciter des différences de mode de vie. Les aspirations sociales sont liées aux situations socio-économiques et culturelles. Chaque type de société renferme des habitudes, des coutumes et des pratiques qui lui est propre..

Si l'on sait que le sport par essence est un fait social, l'analyse des déterminants sociologiques de la pratique sportive dans la société sénégalaise revêt une importance capitale. Suivant les époques et les auteurs, la signification donnée au sport répond aux grands courants de la civilisation du moment. Ainsi dans "France Informations" on nous révèle que "le mot sport dérive du vieux vocable français 'desport' qui désigne l'ensemble des moyens grâce auxquels le temps se passe agréablement : conversation, distraction, badinage, jeux.

Chez Rabelais "desporter" signifie s'amuser. Au 14<sup>e</sup> siècle le mot sport passe en Angleterre en gardant la même signification. C'est au 19<sup>e</sup> siècle que Thomas Arnold confèrera au mot sport la physionomie propre avec laquelle il reviendra en France : celle d'une compétition ludique<sup>(1)</sup>. Ainsi, l'évolution de la nature même du sport a connu différentes étapes liées à l'évolution de l'espèce, de la mentalité de l'homme, et aux différents courants idéologiques. Nous pouvons considérer par conséquent que c'est par le besoin de jeu que le sport s'est développé. En effet, le sport pratiqué actuellement est différent des pratiques aux temps primitifs.

Cette réflexion est corroborée par J. Ansler qui dit que : "les jeux antiques ont la nature d'un cérémonial religieux à rationalité non pas technologique mais théologique au cours duquel, les athlètes, nus, oints d'huile puis frottés de poussière étaient des morts symboliques subissant une épreuve d'initiation, comportant souffrances et

---

(1) Revue : France Informations n° 125 : le sport en France 1985.

risques et, aboutissant à une renaissance".<sup>(1)</sup> La pratique revêtait plutôt un caractère religieux car la victoire était considérée comme une "élection qu'on ne pouvait pas avoir sans l'aide des dieux!"<sup>(2)</sup>

Les hommes se regroupaient de plus en plus pour protéger la race et l'évolution des intérêts du groupe sur le plan social et communal. Cependant, les différentes manières de le faire se transformèrent inévitablement en activités organisées avec l'adoption de règlements simples adaptés tel que la délimitation du temps de jeu, du terrain de jeu, et l'invention des "handicaps". Compte tenu de la diversité des goûts et des penchants particuliers pour une discipline donnée, le sport en tant qu'expression de l'homme, est toujours en évolution. C'est pourquoi, nous pouvons considérer que l'attitude populaire vis-à-vis du sport a changé suivant les valeurs culturelles et sociales.

Jusqu'à nos jours, nous pouvons admettre que le sport est un bien durable pour la société, et qu'il doit faire partie de la formation de la jeunesse. Seulement, des occasions mêmes limitées de pratiquer existent mais, elles sont une manifestation d'état d'esprit de l'époque lorsqu'il est connu que le droit de pratiquer le sport appartient à tout homme, femme et enfant. Suivant son appartenance sociologique, l'individu est plus ou moins prédisposé à pratiquer le sport. La conception même de la pratique sportive et la valeur du sport diffèrent selon les individus. Procédant à une analyse de la "valeur du sport", Arnaldo De O. Sales affirme qu'il y a aussi le besoin de se délasser, particulièrement dans les sociétés urbanisées, pour échapper à la pression d'un rythme de vie accéléré dans les agglomérations polluées. Et par conséquent... Si la population doit être en bonne santé physique aussi bien que morale, la place des activités sportives sous formes d'activités de loisirs ou de compétitions bien organisées doit absolument être prise en considération dans une communauté heureuse et de progrès"<sup>(1)</sup>. Outre sa valeur, le sport peut être considéré comme une arme ou une aide utile dans le rapprochement des contacts sociaux, il peut faire disparaître les classes et autres barrières telle que la religion pour favoriser une meilleure entente entre les individus.

---

(1) J. Amsler in C. Pociello : sport et société p.35

(2) Ibid.

Ceci aboutissant à un resserrement des liens de voisinage, le contact des jeunes gens avec d'autres cultures et réalisations, de l'acceptation des progrès coutumes et valeurs locales, à une compréhension plus grande des autres peuples de choisir leur propre mode de vie. Certes, cette vision est un peu idéaliste mais, l'échange de sportifs ou le recrutement de sportifs dans certains pays demande de la part des recrutés, une certaine adaptation à d'autre mode de vie, le respect du droit des autres peuples.

## 1.2. - Quelques facteurs influents

Après cet aperçu sociologique du sport en général, nous pouvons considérer que la pratique sportive est sous tendue par des infrastructures sportives : mais, il existe aussi d'autres facteurs qui peuvent jouer sur une éventuelle option sportive. Parmi ces facteurs, nous nous proposons d'inventorier certains qui nous semblent essentiels.

### 1.2.1. - Au plan individuel

#### - La morphologie de l'individu

La constitution apparente d'un individu peut être considérée comme un facteur déterminant quant au choix d'une activité sportive.

Dans l'orientation et la sélection sportive, de "nombreuses recherches anthropométriques ont été entreprises. C'est ainsi qu'on a constaté que le succès dans certains sports paraît être lié à une morphologie spécifique"<sup>(1)</sup>.

Pour chaque type d'individu, il y a des disciplines sportives dans lesquelles l'individu est plus apte, sa morphologie aidant. Ainsi, les sauteurs ont une structure caractéristique qui leur est propres. "Ils sont en général de type longilique, leur taille est élevée et leur poids généralement faible, leur indice skellique est élevé et ont une musculature très élastique"<sup>(2)</sup>. Chez les lanceurs de poids, les lutteurs et les champions de l'athlétisme lourd, on trouve des sujets de type brévilique et musculaire, de taille relativement petite, d'un poids

(1) Cours d'anatomie 3<sup>e</sup> Année INSEPS

(2) Ibid

notable avec un thorax très développé et une musculature puissante surtout au niveau du dos et de la ceinture scapulaire. Cependant, on peut trouver des sujets qui ne manifestent aucun type morphologique particulièrement marqué; ce qui explique la diversité des disciplines sportives dans lesquelles ils excellent. Dans notre pays, si nous nous référons à ces données anthropométriques, nous pouvons classer certains athlètes et lutteurs dans cette dernière typologie. Comme exemple, nous prenons le cas de Double Less et Manga II pour la lutte, Lamine Badji pour le lancer du poids. Souvent, les individus de grande taille se rencontrent aussi au Basket-ball et au volley-ball. Outre la morphologie de l'individu, d'autres éléments tel que le sexe et l'âge peuvent être considérés comme des facteurs influents sur la pratique du sport.

#### - L'âge et le sexe

La pratique sportive demande quelques capacités physiques. Et pour cela l'âge se présente comme un indicateur dont il semble difficile, plus que n'importe où ailleurs, d'en faire abstraction en matière sportive. C'est une découverte scientifique généralement acceptée que la capacité et les possibilités d'entraînement de l'organisme humain dépendent de la situation biologique et sociale, et par conséquent l'âge. Si on considère cette variable isolément au niveau de la population, le pourcentage des pratiquants décroît au fur et à mesure que l'âge s'élève. Dans le département de Dakar, seulement 15 % de la population font du sport dans la tranche d'âge 30-40 ans, tandis que dans le département de Pikine-Guédiawaye 10 %, plus faible encore font du sport dans cette même tranche d'âge. Cependant, dans la majorité des cas, les sports dits de "luxe" appartiennent à une classe supérieure bien aisée. Dans la pratique occasionnelle, la différence entre les deux sexes est peu sensible pour l'être davantage au niveau de la pratique régulière. L'âge et le sexe ne signifient rien en eux-mêmes s'ils ne sont pas rapportés au contexte social ; car l'activité professionnelle, l'état matrimonial sont des facteurs influents dans la pratique sportive. De ce fait, nous ne pouvons que partager l'idée de P. Le Roux qui dit que : "compte tenu de l'influence très nette de l'âge sur la pratique sportive, la mise en évidence d'autres facteurs (principalement : l'exercice d'une activité professionnelle, état matrimonial) - apparaît très mal aisée. Ces facteurs étant très fortement corrélés avec l'âge. L'influence de chacun d'eux ne peut être guère dépagée. Il semble donc, que l'entrée

---

Lamine BADJI : Lanceur de poids (ASFA)

Double Less, Manga II : 2 lutteurs sénégalais avec frappe.

dans la vie professionnelle se traduit par une diminution de la pratique sportive : diminution qui correspond aussi bien de l'abandon de toute activité qu'à une diminution de l'intensité (...) L'influence propre du mariage apparaît beaucoup moins importante et entraîne le passage d'une pratique régulière à une pratique moins intensive.(1)

L'influence de l'âge proprement dit et l'effet de génération traduisent aussi l'évolution de la pratique sportive ; car l'accession au sport a généralement lieu dans la presque totalité des cas avant 20 ans.

Les femmes de manière générale, sont moins nombreuses que les hommes à s'adonner aux activités à caractère sportif et de ce fait on peut souligner que : l'inégale pratique entre les deux sexes est fortement aggravée quand on passe du milieu des cadres au milieu des employés et surtout ouvriers".(2)

A la lumière de ces considérations, on peut dire que l'influence de l'âge et du sexe sur la pratique sportive est étroitement liée à d'autres facteurs. Dans le milieu sénégalais, la pratique du sport et surtout l'option se fait assez tôt suivant la classe d'appartenance. C'est ainsi que dans les milieux <sup>où la majorité des habitants pratique une certaine forme de sport</sup> comme le foot-ball, les enfants ont tendance à copier leurs aînés.

Et, à ce titre les facteurs socio-économiques jouent un rôle très important sur le choix du sport. En général, dans les quartiers résidentiels comme la Médina, Sicap Liberté et Dakar-Plateau, les activités tournent autour de presque toutes les disciplines sportives, ceci étant lié d'une part aux conditions de vie et aux modes d'aspirations, d'autre part parce que les enfants ont la possibilité de s'adonner aux activités sportives qui les intéressent compte-tenu de la diversité des infrastructures qui sont déjà en place. Par contre dans les quartiers périphériques comme Guédiawaye, Parcelles Assainies et Pikine pour ne citer que ceux-là, les principales activités sportives des jeunes tournent essentiellement autour du foot-ball, car partout se trouvent des terrains vagues qui se prêtent à la pratique.

1) P. Le ROUX in Y. le Pogam : Démocratisation du sport : Mythe ou réalité p.p60-61

2) Etude prévisionnelle sur les comportements des loisirs français in "Démocratisation du sport" Mythe ou réalité : y le Pogam. p. 80.

### 1.2.2. - Au plan social

#### - Le milieu social

L'individu dans son milieu est plus ou moins attiré par la pratique d'une activité sportive. Cet attrait pour la discipline bien déterminée est certainement lié à la configuration du milieu dans lequel il se trouve.

Suivant la situation géographique et surtout le degré d'urbanisation d'une localité, la pratique de certains sports est favorisée tandis que dans d'autres, elle est pratiquement empêchée par les caractéristiques même du milieu. Si nous prenons le cas du foot-ball et de l'athlétisme qui peuvent être pratiqués n'importe où avec un minimum de moyens, on peut dire que les enfants sont influencés dès leur bas âge par cette facilité à disposer d'un lieu très proche où ils peuvent s'exprimer physiquement. Certes, cette disponibilité des espaces existe un peu partout dans la région de Dakar mais, on les trouve beaucoup plus dans les quartiers périphériques que dans les quartiers résidentiels.

Il est rare de passer dans un quartier ou de traverser une rue le soir sans voir des enfants en train de jouer au ballon, de jouer au "drapeau"<sup>(1)</sup>, ou de se mesurer au travers d'une autre activité sportive.

Dans les localités se situant aux abords de la mer - Fann Hock, Yoff, Cambérène etc..., les enfants à défaut de piscine, s'adonnent aux activités comme la natation, et le foot-ball de plage. Contrairement, dans les centres urbains où l'espace libre fait défaut, les habitants ont tendance à pratiquer des activités comme le basket-ball, le tennis, dans des terrains aménagés pour les parkings ou d'autres endroits aménagés pour la circonstance. Il est cependant nécessaire de souligner que la pratique de certaines activités sportives comme la gymnastique est aussi importante dans certains milieux. Et tout de suite, il faut faire la part des choses, car : "A côté de la gymnastique pratiquée dans les établissements, il existe une gymnastique "locale" ayant quelques caractéristiques similaires à celle de la gymnastique sportive. Cependant, elle n'est pas codifiée, mais consiste seulement à réaliser des exercices spectaculaires de par leur originalité et leur aspect acrobatique. On voit l'"enfant de rue", dès le bas âge, réussir dans ses jeux, des figures impressionnantes telles que le Salto avant en se servant d'un pneu comme trampoline : C'est la

---

(1) Jeu traditionnel d'équipes rencontré au niveau du Sénégal.

"gymnastique de rue". Dans les milieux toucouleurs, les combats de lutte sont toujours précédés de mouvements gymniques en guise d'échauffement. C'est ainsi que le flic-flac, l'appui tendu renversé, le saut de main, la roue pour ne citer que ceux-là, constituent des figures très appréciées dans la gymnastique du milieu toucouleur.<sup>(1)</sup> Il semble donc que la discrimination sportive se fasse très tôt par l'influence que peut exercer le milieu sur le choix du sport de l'enfant. Nous pouvons donc dire que le statut social est pertinent en tant que critère de différenciation.

Certains jeunes joueurs comme les "tennismen" ne se trouvent que dans les milieux très aisés, tandis que les jeunes joueurs de foot-ball se rencontrent un peu partout et se recrutent démocratiquement dans toutes les couches sociales. Ce qui provoque surtout la popularité de certains sports comme le foot-ball par rapport à d'autres dans les quartiers de la banlieue et presque partout dans le Sénégal. Mais, ce qui fait même le mérite de cette activité qu'est le foot-ball, c'est la forme de pratique et surtout les rapports qui existent <sup>entre</sup> les jeunes de quartier autour de cette activité. En effet, le fait de grandir dans un même quartier, peut tisser des relations aboutissant à une collaboration fraternelle dans toutes les activités. Pour cela, le côté sportif en donne une parfaite illustration. Cette collaboration ne s'arrête pas seulement au niveau des enfants de même âge, mais, s'élargit jusqu'à la classe de leurs aînés. Au cours d'une causerie autour du fourneau pour prendre le "thé", <sup>on</sup> peut générer une programmation de rencontres entre les enfants, de matches avec un quartier voisin ou même éloigné. En général, ces rencontres regroupent les jeunes de tout le quartier qui peut se diviser en plusieurs équipes suivant le nombre de jeunes habitant dans le quartier. Ces matches se passent le plus souvent les dimanches-matin, opposant parfois les mariés aux célibataires ou simplement les "grands" contre les "petits".

Cet aspect de la pratique est un facteur plus qu'important pour influencer les enfants à la pratique du sport. Si l'on pousse plus loin cette analyse de la situation dans les quartiers, ces rencontres peuvent aboutir à la création d'une association sportive dans laquelle participent tous les gens, des vieux aux petits enfants. La création des associations par les quartiers environnants favorisent et multiplient les rencontres qui sont parfois dotées de trophées que les quartiers se disputent entre eux. Au Sénégal le mouvement des jeunes dénommé "Navétane" n'est-il pas une parfaite illustration de ces formes de pratique sportive ?

(1) Guèye F.F Etude de l'influence des facteurs socio-économiques sur l'habileté gymnique. Mémoire INSEPS 86 p.28-29

En réalité, dans le mouvement "navétane" l'équipe du quartier est l'affaire de tout le monde. Les jeunes filles même ont une tâche à remplir, à plus forte raison les garçons qui animent et sont même les joueurs de l'équipe. Et, pour donner plus de nom à leur organisation, les jeunes n'hésitent pas à utiliser les médias et la presse écrite pour annoncer leurs manifestations culturelles. Nous voyons donc ici un autre élément qui entre dans le cadre d'une certaine influence en matière de pratique sportive.

#### - Les médias

Les moyens d'informations de la télévision, de la radio, de la presse écrite peuvent être des facteurs très importants pour faire apprécier et aimer certaines disciplines sportives. Les séries d'émissions portant sur la démonstration d'une discipline peuvent susciter un intérêt chez les spectateurs à pratiquer cette discipline. Des images perçues suscitent chez le sujet un désir d'identification qui constitue une source de motivation. C'est ainsi qu'après un film de Karaté les enfants, dès leur sortie dans la rue, s'amuse à se lancer des coups de pieds, imitant ou essayant de traduire en acte ce qu'ils viennent de voir. Dans une certaine mesure, la négligence de la pratique s'explique parfois par une méconnaissance des règles de jeu ou une fausse estimation des exigences physiques concernant un sport bien déterminé.

En cela, les journaux constituent les principaux serviteurs en matière d'informations pour l'éducation de la masse. La radio quant à travers les commentaires et les reportages des matchs, constitue une facette très importante pour faire connaître le sport.

Tout de même, par ces organes d'informations, on note un net privilège de certains sports comme le foot-ball face aux autres comme le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball et tant d'autres.

A travers les ondes de la radio, et dans les colonnes du Quotidien le Soleil, les informations sportives sont toujours dominées par le foot-ball. Ce fait est même ressenti au niveau de la masse car, ils connaissent mieux les équipes de foot-ball que les équipes d'autres disciplines ; on peut trouver même des individus qui n'hésiteront pas à faire le classement de l'équipe nationale de foot-ball, alors qu'ils ignorent même l'existence d'une équipe nationale de volley-ball.

Suivant les commentaires de la recherche de "Hamadou SOW" sur le rôle de la presse sur le développement du sport, nous pouvons lire que : "sur 1 056 pages feuilletées dans le journal le "Soleil", il a été constaté que le sport occupe une place non négligeable, car couvre 129 pages, soit 13,60 % si l'on sait que le "Soleil est un journal à orientation générale". Dans son étude, on constate que le foot-ball demeure la discipline favorite du public sénégalais avec un taux de 29,17 % de l'ensemble des disciplines, suivi de loin par la lutte avec 13,05 %, par le basket-ball et l'athlétisme.

La curiosité, le désir d'exploiter ses qualités physiques à travers la pratique du sport, toujours averti des bienfaits du sport par la presse écrite ou parlée et toujours présent aux grands rendez-vous du sport de notre pays, le sénégalais est un fervent amateur.

### 1.3. - La politique sportive de l'Etat

Dans le souci de promouvoir le développement du sport dans notre pays, l'Etat sénégalais s'est fixé un certain nombre d'objectifs. Dans le domaine de la jeunesse et des sports, l'Etat a hérité, dès son accession à la souveraineté internationale, des structures d'encadrement non négligeables. Cependant la puissance coloniale avait concentré les investissements dans les grandes agglomérations urbaines, principalement Dakar et Saint-Louis. Ainsi, dans le secteur sportif, les stades Wiltord, Joseph GAYE, Assane DIOUF, le stade fédéral Iba Mar DIOP et le stade du champ de courses furent réalisés ; tandis que, dans les écoles, avec l'édification des lycées Lamine GUEYE (ex Van Vollen Hoven), Delafosse et l'Université de Dakar, des infrastructures sportives scolaires et universitaires furent aménagées pour les besoins de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire. Dans le secteur socio-éducatif quelques maisons de jeunes furent créées pour l'animation de la jeunesse en milieu urbain.

Dès l'accession à l'indépendance, l'Etat s'est efforcé de consolider ses acquis à travers les différents plans de développement économique et social.

Dans les deux premiers plans, les efforts de l'Etat se sont tournés vers la construction, la réfection et à l'équipement d'installations socio-culturelles ainsi qu'à la mise en place de structures de formation de cadres.

Les trois plans qui suivirent mirent l'accent sur l'élaboration d'une véritable politique d'équipements sportifs, guidés par un souci de décentralisation des moyens.

Par ailleurs, une politique d'implantation des centres départementaux d'éducation et d'équipements sportifs voyait le jour avec le concours des collectivités locales.

Avec une population de jeunes sans cesse croissante, l'intervention de l'Etat s'est déplacée de la capitale vers les régions et les départements entraînant la pratique sportive de masse, la formation et la mise en place de cadres compétents. Outre ces réalisations et les orientations de l'Etat qui visent à la décentralisation, la déconcentration de l'action socio-éducative, la promotion des structures efficaces, le développement de la médecine sportive. Certaines mesures ont été prises par l'Etat pour le développement de l'éducation physique et sportive. Parmi ces mesures, la plus importante est la parution de la loi d'orientation n° 84-59 portant la charte du sport. Dans cette loi, les principaux points reposent sur des principes généraux : la formation des cadres, l'obligation de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), la pratique sportive de masse, la pratique sportive de compétition. Mais ce qui nous paraît très important dans cette loi, c'est le chapitre VI qui stipule dans ses articles 25 et 26 le développement des infrastructures sportives dans les établissements et au niveau des zones d'habitation.

Article 25 : Toute nouvelle construction d'établissement d'éducation d'enseignement ou de formation doit comporter les équipements et installations indispensables à l'enseignement de l'E.P.S.

Article 26 : Toute nouvelle construction de grands ensembles d'habitation doit comporter des équipements collectifs de sports et de loisirs accessibles au plus grand public. Tout projet de construction et d'aménagement d'installations sportives est soumis à l'approbation du Ministre chargé des Sports. La délivrance du permis de construire sera refusée par l'autorité compétente pour tout projet de construction qui ne serait pas conforme à ces dispositions<sup>(1)</sup>.

Comme nous pouvons le constater, la politique de l'Etat en matière de jeunesse et sports est viable, seulement les réalisations ne suivent pas les projets.

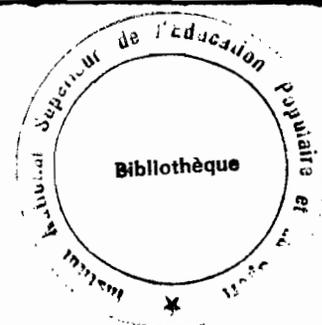
(1) Charte du sport : loi n° 84-59 p.5

Pour donner un aperçu sur les réalisations et les projets de l'Etat sur la politique de développement du sport, nous livrons ci-dessous les projets du VI<sup>o</sup> Plan et schéma de financement (en millions de F.CFA)<sup>(1)</sup>

Intitulé des Projets	Coût total du projet (VI <sup>o</sup> P1)	Programmation des investissements				Financement interne		Financement externe	
		1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	Total	BNE*	Total	BNE*
A. Projets nationaux	3 000	750	830	760	690	1 300	1300	1 700	1700
1. Equipements CDEPS	80	-	30	30	20	80	80	-	-
2. Stades régionaux	150	-	50	50	50	150	150	-	-
3. Stade de l'Amitié	2 300	600	570	570	560	600	600	1 700	1700
4. INSEPS	70	-	70	-	-	70	70	-	-
5. Stade Iba Mar DIOP	300	150	80	40	30	300	300	-	-
6 Stade de St-Louis	100	-	-	70	30	100	100	-	-
7. CNEPS (nouveau)	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Stade Ziguinchor	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Projets communaux et locaux	600	182,75	154,75	141,75	121,25	-	-	-	-
Cap-Vert	120	30	30	30	30	-	-	-	-
Casamance	30	7,5	7,5	7,5	7,5	-	-	-	-
Diourbel	54	17,5	14,5	11	11	-	-	-	-
Fleuve	85	15	15	30	25	-	-	-	-
Louga	120	45	30	30	15	-	-	-	-
Sénégal-Oriental	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Sine-Saloum	50	25	25	-	-	-	-	-	-
Thiès	131	32,75	32,75	32,75	32,75	-	-	-	-

(\*) BNE : Budget National d'Equipeement

(1) VI<sup>o</sup> Plan Quadriennal de Développement économique et social 1981-85 - p. 381.



Malgré ces réalisations et ces projets, l'action de l'Etat se tourne aussi vers une restructuration du corps enseignant de l'Education Physique et de l'Education populaire. L'exemple de l'INSEPS de Dakar et du CNEPS de Thiès en donne une parfaite illustration. En plus, le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec le Comité National Olympique du Sport au Sénégal (CNOSS), organise des stages de formation d'entraîneurs et d'initiateurs de disciplines sportives ; l'année 1986 avec le stage d'entraîneurs de 1er et 2è degré au hand-ball et pour 1987 du 13 février au 2 mars fut organisé un stage de 1er et 2è degré d'entraîneurs de judo.

Certes, les multiples actions de l'Etat envers le sport ne pourraient pas se résumer dans notre travail, mais nous tenions à souligner quelques aspects de sa politique en matière de sport.

Dans le processus de développement du sport, nous ne pouvons pas passer sous silence les championnats de toutes les disciplines sportives, première et deuxième division qui constituent un grand pas pour l'essor du sport au Sénégal. Quant aux secteurs scolaire et universitaire, l'Union des Associations sportives scolaires et universitaires (UASSU) mobilise chaque année des milliers de jeunes. Rien que pour l'année 1985-86, un total de 14 327 licenciés a été enregistré au niveau national dans le secteur civil. Ces licenciés se répartissent comme suit dans le tableau ci-dessous.

Natation	FB	BB	VB	HB	Athlétisme	Judo	Boxe	Rugby	Jeux de dame	Courte Lutte	Planche à voile								
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F							
473	261	8508	1064	1050	1061	134	711	431	1205	395	1042	98	201	267	294	125	25	41	10

1.4. L'urbanisation et ses problèmes liés à la pratique du sport

"La plupart des villes du Sénégal sont nées pendant la période coloniale". Leurs aspects physiques font apparaître trois stades caractéristiques : d'abord l'escale, ensuite les quartiers réguliers et enfin les quartiers dont le développement est désordonné. L'urbanisation anarchique dans la périphérie des villes est le fait de populations d'origine rurale à la recherche d'un emploi urbain. L'extension urbaine anarchique s'explique à la fois par la pénurie de cadres qualifiés, l'insuffisance des crédits nécessaires à l'établissement ou la révision de documents de planification urbaine"<sup>(1)</sup>.

(1) Urbanisme VI° Plan Quadriennal de Développement économique et social (81-85) p. 311

Face à une situation de plus en plus critique qui est le manque de logements pour toute la population, la demande de l'emploi ; l'urbanisation de la région de Dakar ne tient plus compte de la réalité des normes d'habitation.

En effet, le secteur industriel se voit de jour en jour doter des équipements au détriment du côté socio-éducatif. Les communautés urbaines modernes regroupent de grands ensembles de bâtiments leur fournissant de nombreux services publics. Cependant, le développement d'une région n'étant pas seulement le monopole d'une industrialisation poussée, il est nécessaire de tenir compte des différents besoins de la population.

Le déséquilibre entre la construction de logements, de bâtiments administratifs et la construction ou l'aménagement d'espaces pour l'épanouissement de la jeunesse est notoire dans la région de Dakar.

Dans la majorité des réalisations des sociétés de la place en matière de logements, rares sont les espaces aménagés pour que les jeunes puissent se rencontrer pour jouer. Comme exemple nous ne citerons que la cité des enseignants au Golf Nord dans le département de Pikine, où il n'y a même pas une école primaire. Les espaces libres dans les quartiers ou dans la ville ne sont pas réglementés. En général, ce sont des places qui servent à plusieurs manifestations ; tantôt folkloriques, sportives et parfois politiques. Il se trouve même que ces espaces libres soient utilisés par un particulier pour la construction d'une école privée, privant ainsi la population de leur plein air qui, comme le définit Jean Claude Jay-Royon, est : "une façon de vivre temporaire où la personne entretient un rapport actif et harmonieux avec la nature. Ce qui implique un déplacement progressif de l'espace urbain à l'espace naturel, par la voie des espaces intermédiaires que sont par exemple, les parcs urbains ou les zones péri-urbaines qui sont dénommés semi-naturels"<sup>(1)</sup>.

L'analyse de la différenciation des activités sportives au niveau des quartiers populaires et des milieux urbains montre l'existence de sous culture dont les activités physiques ne sont que l'expression visuelle.

Ainsi comme le disait M. Halbwachs : "Les catégories sociales existent. Elles sont le plus souvent tranchées, bien tranchées, lorsqu'on passe de classes paysannes aux classes urbaines, des ouvriers à ceux qui ne le sont pas(...) chacune d'elle détermine en tout cas la conduite des membres qu'elle comprend, elle leur imprime sa marque, une marque propre et bien distincte pour chaque groupe"<sup>(2)</sup>.

(1) J.C.J. Rayon in Desport Ballarmin : "Dossiers Jeux" : p. 64.

(2) M. Halbwachs in Y. Le Program : Démocratisation du Sport : p. 92.

Et nous pensons que la structuration, et les modes de vie inhérents à une urbanisation d'une ville induisent à une certaine pratique d'activité sportive qui n'échappe pas à la pensée de Halbwachs. Car en fait, ces activités peuvent servir de mode d'expression et d'organisation d'une hiérarchie sociale. L'aspect de la ville peut être considéré par son urbanisation comme un fait social.

Car, "l'un des caractères du fait social, c'est précisément son aspect symbolique"<sup>(1)</sup>. Conçues ainsi, on peut dire que les activités physiques et sportives liées à ce mode d'urbanisation peuvent être considérées comme des emblèmes de classes. Le besoin de sport ou de loisir apparaît alors comme un besoin de reconnaissance sociale. Dans notre société, le temps libre devient pour certains comme un matériel d'échange social auquel les individus ne peuvent se soustraire, car il devient la preuve que l'on est capable de consommer des pratiques non économiques improductives (par opposition au travail productif). Ceci est corroboré par la pensée de Jean Baudrillard quand il dit que : "c'est une activité, une prestation sociale obligatoire. Le temps n'y est pas libre, il y est sacrifié, dépensé : c'est le moment d'une production statutaire et l'individu social n'est pas libre de s'y dérober (...). Le temps des loisirs, comme le temps de la consommation, devient un temps social fort et marqué, productif de valeur"<sup>(2)</sup>.

Après ces considérations relatives aux temps libres liés à la pratique de quelques activités, nous tenons à souligner aussi quelques aspects du "code de l'urbanisme" (loi 66-49) et de son décret d'application (n° 66-1067) qui comporte essentiellement cinq (5) rubriques<sup>(3)</sup> :

- a) - les autorités chargées de l'urbanisme (article L1, L2, R3 à R20)
- b) - les plans d'urbanisme (article L3 à L6, R2 à R62) qui comportent trois catégories :  
Le plan directeur urbain- Le plan urbain et le plan détaillé.
- c) - les lotissements (L10, R63 à R86)
- d) - les autorisations de construire (L1, R87 à R 222)
- e) - le remembrement urbain (L7, R 223 à R 427)

(1) Mauss (M) cité in Y. le Pogam. : Démocratisation du sport : p. 92

(2) J. Baudrillard cité in Y. le Pogam. " " " p. 94

(3) Le code de l'urbanisme sénégalais p. 28.

Mais la mise en oeuvre de la politique de l'urbanisme définie par le Gouvernement n'est pas une affaire exclusivement réservée au seul Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement. Elle implique également la participation des divers services de l'Etat ; c'est-à-dire la direction du Cadastre et des Domaines (Ministère de l'Economie et des Finances). Cependant, il faut souligner que l'objectif du Ministère de l'Urbanisme n'est pas seulement de construire des logements, des infrastructures sportives. Mais à celà, il faut ajouter la réservation des terrains destinés à la réalisation d'autres équipements comme les marchés, les zones industrielles et les centres culturels.

### 1.5. - Les infrastructures sportives

Nous entendons par infrastructures sportives tous les centres pouvant servir de terrains de jeux, de manifestations sportives et de loisirs. Elles vont des stades aux terrains vagues non encore aménagés mais susceptibles de servir pour une pratique sportive.

Au niveau de la région de Dakar, ses infrastructures sportives font partie des premières à être réalisées dans le pays ; ce qui constitue sans nul doute son avance sur le plan sportif. Mais par défaut d'entretien ou par usage abusif, les infrastructures héritées de la colonisation commencent à se détériorer. Par infrastructures, nous pensons aux équipements qui permettent aussi une meilleure pratique sportive. L'équipement étant "un espace qu'on s'approprie".<sup>(1)</sup> L'appropriation pose autant de questions lorsqu'on analyse les équipements sportifs que lorsqu'on s'occupe, par exemple de logements ; elle nous renvoie aux mêmes grands mécanismes de la ségrégation sociale. "S'approprier un espace, c'est le sentir comme faisant partie de ceux sur lesquels on déploie son activité quotidienne".<sup>(2)</sup>

Le phénomène d'appropriation, de distribution des espaces et des infrastructures nous amène à considérer la répartition de ceux-ci dans le département de Dakar et dans le département de Pikine-Guédiawaye.

#### 1.5.1. - Dans le département de Dakar

La nature des infrastructures sportives dans ce département peut être classée en trois (3) catégories : les stades, les terrains aménagés et les terrains vagues. Selon le recensement des terrains de sports dans la région, effectué le 19 octobre 1985, nous pouvons constater qu'il a été

(1) EPS n° 176 (juin-août) 1982 p. 24 - (2) Ibid.

fait état de deux catégories : les terrains existants et les espaces à aménager. Notons que parmi ces infrastructures, ne sont pas considérés les terrains qui existent au sein des établissements primaires, secondaires et supérieurs.

#### 1.5.1.1. - Les terrains existants

- le stade Demba DIOP
- le stade Iba Mar DIOP
- le stade Assane DIOUF qui nécessite une sérieuse réfection ; à niveler et à clôturer
- le stade du champ de courses qui a besoin d'être aménagé
- les installations sportives de la cité Liberté VI
- le terrain de Basket de la cité Mermoz
- le terrain de Ouakam qui est à clôturer et à niveler
- le terrain appartenant à l'ASECNA.

#### 1.5.1.2. - Les espaces à aménager

- . le nivellement et l'équipement du terrain situé à côté du Ministère de l'Équipement
- . le terrain de la cité Gibraltar
- . le terrain des HLM, disposant des poteaux de but, mais qui nécessite un nivellement, et possibilité d'y aménager un terrain de basket
- . le terrain de l'ENAM : doté de poteaux de but, mais pas encore nivelé
- . le terrain de la tour de l'oeuf du Point E, à aménager pour deux (2) terrains
- . le terrain du Cinéma AL AKBAR : à aménager et à équiper
- . le terrain de la cité Castors ; à aménager malgré les poteaux de buts
- . les terrains de la cité Mermoz, Cerf-Volant à hauteur de Niary-Tally, du Parc à Mazout, de la cité Liberté VI qui doit être aménagé pour deux (2) terrains.

Dans les villages de Ouakam, N'Gor, Yoff et Hann, il y a existence de beaucoup de terrains vagues à aménager et à équiper.

### 1.5.2. - Dans le département de Pikine

Comme dans le premier département, dans celui-ci, il y a des infrastructures existantes mais elles sont plus difficiles à circonscrire. La difficulté réside d'une part du nombre considérable de terrains vagues, d'autre part de leur situation géographique par rapport aux lieux d'habitation. Ces espaces servent pendant l'hivernage à des champs de culture arachidière ou maraîchère, tandis que pendant la saison sèche, ces mêmes terrains sont utilisés après désherbage par les jeunes pour un lieu d'entraînement. Cependant, certains terrains ont été recensés.

#### a) - Les terrains existants

- le terrain "Jamono" à Guédiawaye dans le quartier Cheikh WADE
- le stade Amadou BARRY, le stade Alassane DJIGO qui a besoin d'être refait

#### b) - Espaces à aménager

Pour ces derniers, l'énumération est pratiquement impossible, car toute l'étendue du territoire départemental est parsemée de terrains susceptibles de recevoir des équipements sportifs et qui servent à toute la population pour les entraînements de jeunes et à l'organisation de manifestations diverses.

Nous ne pouvons pas terminer ce chapitre sans donner quelques précisions concernant les termes de communautés urbaines et de départements, les formes d'occupation des sols et le droit des communes.

Selon les propos de Alassane NDAO, Conseiller technique du Maire de Pikine, à l'issue d'une interview qu'il nous a accordée ; quand on parle d'urbanisation au niveau de la région de Dakar, c'est essentiellement dans le département de Pikine que cela se passe. Car, seul le département de Pikine possède des réserves foncières qui sont susceptibles d'être urbanisées. Dakar, en tant que capitale régionale a été déjà urbanisée.

Seulement, il faut souligner qu'entre la commune et le département il n'existe de différence qu'au niveau du côté administratif. Sur le plan territorial, la commune et le département sont confondus. A la tête du département se trouve une autorité administrative qui est le préfet et au niveau de la commune se trouve l'autorité municipale qui est le maire.

La notion de circonscription urbaine ayant disparue avec la scission de la grande commune de Dakar en octobre 1983, donnant lieu à trois communes : Dakar, Pikine et Rufisque : qui réunies, forment la communauté urbaine de Dakar, Pikine et Rufisque dont Mamadou DIOP est le président et en même temps maire de la commune de Dakar.

#### Les formes de sols et leurs occupations

Dans l'administration territoriale de la commune, il existe différentes formes de sols :

- Les titres fonciers : qui appartiennent à des particuliers
- Le domaine national qui appartient à toute la population mais qui est sous la surveillance de l'Etat
- Les titres fonciers de l'Etat

Les titres fonciers de la commune qui servent pour les besoins de la commune (dispensaire, marché etc.).

La commune n'a de regard que sur les sols qui lui appartiennent.

#### - Les formes d'occupation

Il existe dans le département de Pikine trois formes d'occupation des sols :

- les propriétaires : ceux qui ont des titres fonciers
- ceux qui ont des permis d'occuper délivré par la Direction de l'Urbanisme, ils sont aussi appelés propriétaires, ils ne paient pas l'occupation mais n'ont pas le droit de revendre le terrain.
- les irréguliers : parmi les irréguliers, il faut distinguer trois (3) catégories :
  - . ceux qui occupent une parcelle sans aucune autorisation
  - . ceux qui héritent d'un terrain à un parent ou un propriétaire mais n'ont pas régularisé le terrain sous leur nom.

### - Les moyens d'acquisition d'un terrain

Les voies et moyens pour l'obtention d'un terrain sont multiples. Il est possible qu'un promoteur immobilier en relation avec l'Etat, achète un terrain foncier à l'Etat pour construire des logements qui sont destinés à la location. Exemple Djily MBAYE.

. Concernant le domaine national, c'est par une demande adressée au niveau de la direction de l'Urbanisme qu'on peut s'octroyer un terrain ; toujours est-il que pour avoir ce terrain, il y a des enquêtes à mener pour déterminer si la demande doit être accordée ou non.

. Un individu peut acquérir un terrain par un lotissement de la commune si celui-ci habitait dans la même commune.

. Il y a aussi le phénomène de baille qui consiste à occuper un terrain foncier de l'Etat en location.

CHAPITRE II

RECHERCHE EXPERIMENTALE

## 2.1. - Protocole expérimental ou méthodologie

En recherche expérimentale, il est nécessaire de s'attarder sur la question méthodologique, si l'on sait que la méthodologie se présente comme la clef de la réussite. Pour cela, nous avons utilisé un questionnaire bien qu'il ne soit pas la seule voie pour mener une recherche.

### 2.1.1. - Le questionnaire

Concernant celui-ci, nous avons essayé de traduire les objectifs de la recherche en questions particulières. Selon Antoine Léon, le questionnaire "doit traduire les objectifs de la recherche en questions particulières de telle sorte que les réponses obtenues fournissent les données qui serviront à vérifier les hypothèses<sup>(1)</sup>. Quant à Gaston Delandsheere il dit que : "le questionnaire sert à toucher vite un grand nombre de sujets<sup>(2)</sup>. C'est en s'appuyant sur ces deux auteurs que nous avons jugé l'opportunité du questionnaire car nous ne sommes pas en mesure d'interviewer toute la population de l'étude. Notre objectif étant de recueillir des informations dans deux départements aussi grands l'un que l'autre. Pour la construction du questionnaire, nous avons utilisé deux types de questions :

- des questions à réponses fermées et des questions semi-fermées.

Dans les questions fermées, le sujet ne dispose pas d'un large éventail de réponses ; il doit répondre par oui ou par non. Ces réponses aux questions fermées permettant un dépouillement statistique facile.

Dans les questions semi-fermées, le sujet dispose plus ou moins de plusieurs réponses fixées à l'avance dans lesquelles il peut choisir celles qu'il juge être vraies pour lui. Il faut noter que le questionnaire est anonyme, car l'identification du sujet pourrait amener un certain blocage à son niveau quant à la réponse des questions posées.

Au début du questionnaire, nous avons procédé comme le suggère Antoine LEON dans la succession des questions. Il dit : "on évitera de commencer par des questions impliquant directement le sujet. On les placera

(1) Léon (A) : Manuel de psychopédagogie expérimentale p. 178-179

(2) G. Delandsheere cité par A. Léon - Manuel de " p. 180.

plutôt en milieu de questionnaire, les questions d'identification et d'information étant situées au début.<sup>(1)</sup> C'est ainsi qu'on s'est renseigné sur l'âge, le sexe et le lieu d'habitation en premier, ensuite on a posé une question considérée comme filtrage permettant d'aborder la partie suivante du questionnaire.

Selon C. Delandsheere : "la question de filtrage est celle qui est posée pour éviter d'interroger en détail un sujet sur un problème qui ne le concerne pas"<sup>(2)</sup>.

Dans notre questionnaire, la question de filtrage est libellée ainsi :

Faites-vous du sport dans vos temps libres ? : Oui  Non

C'est une question fermée qui permettra de séparer les sujets qui pratiquent et ceux qui ne pratiquent du sport.

Pour l'administration du questionnaire, nous avons choisi une population très diversifiée dans les deux départements : Dakar et Pikine-Guédiawaye. Quant à la distribution des exemplaires, il n'a été accordé aucune priorité, tous les pratiquants de disciplines sportives sont intéressés. En somme toute la masse est touchée. Le questionnaire est distribué dans une période de deux mois : de janvier à mars. Mais dans l'impossibilité de pouvoir toucher toute la population, nous distribuerons et nous ferons distribuer par des amis un grand nombre d'exemplaires avec la consigne de ne faire aucune discrimination, tant au niveau de l'âge que du sexe des individus qui sont susceptibles de s'adonner aux activités physiques.

### 2.1.2. - Choix de l'échantillon

Le choix de notre population d'étude s'étend sur deux départements. Dans ces départements, nous avons jugé que la majorité de la population pratique des activités physiques, même si les buts visés par les uns et les autres diffèrent. Cependant, compte tenu des diverses activités pratiquées, nous avons extrait dans chacun des deux départements une partie pour leur soumettre notre questionnaire.

(1) Léon (A) Manuel de psychopédagogie expérimentale p. 180

(2) C. Delandsheere cité par Aziz SARR - Mémoire de maîtrise p.

Les sujets sont censés répondre aux questions posées par ce que le problème de la compréhension ne se pose pas et en plus, ils n'ont pas beaucoup de liberté parce que les questions étant fermées.

Pour notre distribution, nous n'avons pas tenu compte de l'âge ni du sexe des sujets. Le nombre de questionnaires que nous avons distribué s'élève à 600 exemplaires. Soient 300 exemplaires dans le département de Dakar et 300 exemplaires dans le département de Pikine. Sur ce nombre, seulement 430 exemplaires sont rendus : 210 exemplaires dans le département de Dakar et 220 exemplaires dans le département de Pikine. Soit une perte de 170 exemplaires.

### 2.1.3. - Mode de traitement des données

Pour le traitement des données, nous avons choisi comme moyen de traitement la statistique. Cette forme de traitement n'est certes pas la seule, mais elle en constitue une, nous avons aussi calculer le pourcentage des pratiquants suivant l'âge, suivant les différentes disciplines sportives et aussi suivant la distance qui sépare le lieu de pratique et la demeure du sujet.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à l'étude de certains paramètres de position comme la moyenne arithmétique, et des paramètres de dispersions comme l'écart type et la variance. Nous avons aussi jugé nécessaire pour vérifier nos hypothèses de faire appel à des notions de corrélation comme les coefficients de corrélation et de dépendance.

### 2.1.4. - Problèmes des collectes et mesures arrêtées

Au moment de la collecte des données, certains problèmes se sont posés. Ces problèmes, nous tenons à les exposer avant d'entamer un quelconque calcul statistique. En effet, quand il s'agissait de dépouiller pour savoir le nombre de pratiquants suivant la distance, il s'est trouvé que le nombre obtenu est inférieur au nombre total de questionnaires rendus. Ceci est dû au fait que beaucoup de sujets n'ont pas répondu aux questions n° 5 et 6 (voir annexe). Et pour ne pas fausser les données, nous n'avons pas pris compte de ces sujets dans les classes de distance dans le Département de Dakar. Pour ce qui est de la répartition des pratiquants suivant les différents lieux de pratique, le nombre obtenu est supérieur parce que beaucoup de sujets ont plusieurs choix - ce qui fait que les pourcentages calculés dépassent largement 100 %. En ce qui concerne les classes de distance, nous

avons calculé en kilomètres (km) pour ne pas avoir à manipuler des gros chiffres et pour chaque classe nous avons attribué une valeur pour faciliter le calcul de la corrélation qui existerait entre le taux de pratique et la proximité des infrastructures sportives.

## 2.2. - PRESENTATION DES RESULTATS

2.2.1. - Recueil des données du questionnaireTableau 1

	Classe d'âge					Lieux fréquentés					Classe de distance						
	15 - 20 ans	20 - 25	25 - 30	30 - 35	35 - 40	Stades	Terrains vagues	Terrains aménagés	Plages	Autres	0 - 500 m	500 - 1000 m	1000 - 1500 m	1500 - 2000 m	2000 - 2500 m	2500 - 3000 m	3000 - 3500 m
Effectifs à Dakar	50	69	60	20	11	48	53	69	39	18	76	24	18	13	10	21	22
Effectifs à Pikine	60	80	57	15	8	36	73	55	74	28	69	31	25	24	26	20	24

Totaux : Nombre de réponses

	Classe d'âge	Lieux fréquentés	Classe de distance
Dakar	210	227	184
Pikine	220	266	219

Les chiffres représentés sur ces tableaux nous sont fournis par le dépouillement du questionnaire. Cependant, il est bien de noter que sur un total de 600 questionnaires distribués soient 300 à Dakar et 300 à Pikine. Seulement 430 ont pu être récupérés à raison de 210 à Dakar et 220 à Pikine. Pour les lieux fréquentés et les classes de distance, nous constatons que les chiffres dépassent les taux de questionnaires récupérés aussi bien à Dakar qu'à Pikine ; ceci s'explique par le fait que, les choix des lieux fréquentés sont multiples ; certains sportifs ne répondent pas à la question concernant la classe des distances, surtout à Dakar.

Pour les classes de distances, nous avons préférés mettre une borne supérieure de 3 500 m pour la dernière classe afin de faciliter les calculs. Aussi pour ne pas avoir de gros chiffres à manipuler, nous avons converti les mètres en kilomètres. Et pour chaque classe, nous attribuerons une valeur pour fins de calculs que nous utiliserons plus loin.

Dans la rubrique "lieux fréquentés", nous avons regroupés les lieux comme "rues, terrains de tennis" dans ce que nous appelons "autres" sur le tableau (1).

2.1.1. - La répartition des différentes disciplines sportives selon la pratique des sujets est livrée dans le tableau suivant

Tableau 2

Départements	Discipline sportive	Football	Basket	Handball	Athlétisme	Combat	Autres	Totaux
Dakar		86	44	12	34	22	16	214
Pikine		121	20	13	45	19	10	228

NB. : Les chiffres observés sont supérieurs aux effectifs tant à Dakar (+ 4) qu'à Pikine(+ 8). Ceci résulte du fait que dans certains lieux la pratique n'est pas faite par tout le monde, tandis que dans d'autres, les disciplines auxquelles les sujets s'adonnent sont multiples et il arrive qu'un même sujet ait un choix multiple.

Dans ce tableau, "Autres : représentent les disciplines comme le volley, le tennis, speed-ball". Car de petites proportions de l'échantillon pratiquent ces disciplines.

2.2.1.2. - Répartition suivant les différentes disciplines sportives

Tableau 3a

(à Dakar)

Disciplines sportives	Effectifs (n)	Effectifs cumulés croissants	Effectifs cumulés décroissants	Pourcentage
Foot-ball	86	86	214	40
Basket	44	130	128	21
Hand-ball	12	142	84	6
Athlétisme	34	176	72	16
Combat	22	198	38	10
Autres	16	214	16	7
TOTAL	214	-	-	100

Tableau 3b

à Pikine-Guédiawaye

Disciplines sportives	Effectifs (n)	Effectifs cumulés croissants	Effectifs cumulés décroissants	Pourcentage
Foot-ball	121	121	228	55
Basket	20	141	107	9
Hand-ball	13	154	87	5
Athlétisme	45	199	74	20
Combat	19	218	29	8
Autres	10	228	10	4
TOTAL	228	-	-	101

2.2.1.3. - Analyse de la variable âge comme facteur de pratique sportive  
calcul des pourcentages de pratique suivant l'âge (Dakar)

Classe d'âge d'amplitude : 5 ans	Effectifs ou fréquences absolues (n)	Valeurs centrales	Fréquences absolues cumulées croissantes	Fréquences absolues cumulées décroissantes	Pourcentage
15 - 20	50	17,5	50	210	24
20 - 25	69	22,5	119	160	33
25 - 30	60	27,5	179	91	28
30 - 35	20	32,5	199	31	9
35 - 40	11	37,5	210	11	6
TOTAL	210	-	-	-	100

Tableau 4a : Pourcentage et effectifs des fréquences absolues et cumulées de la population du département selon l'âge.

Comme l'atteste le tableau 4a, 85 % de la population sportive se situent dans la tranche d'âge 15 ans - 30 ans et seulement 15 % pour un âge supérieur. Par ces 85 %, on peut noter la très grande dominance de la tranche d'âge (20 - 25 ans) qui absorbe les 33 % de celle-ci.

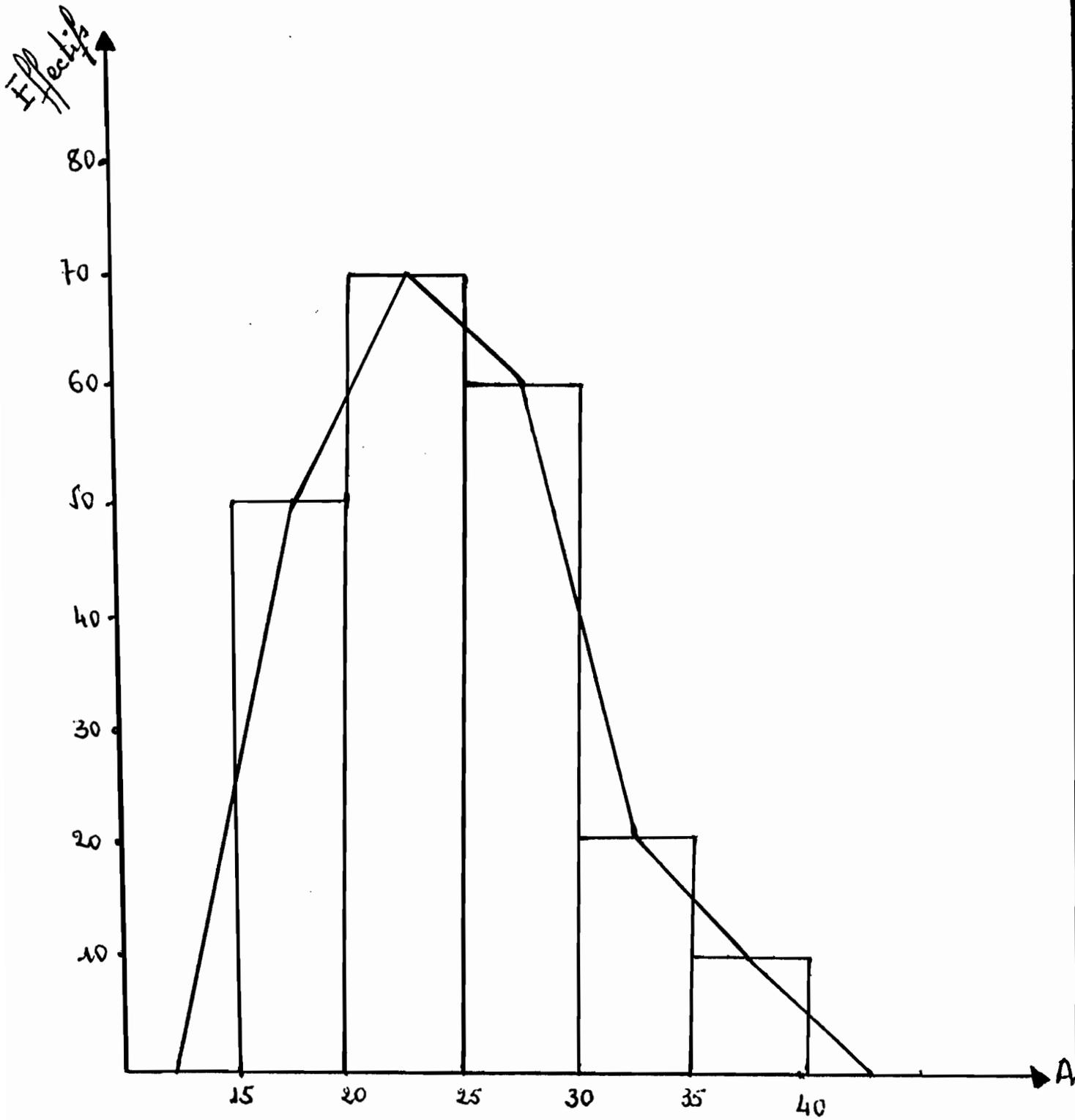
2.2.1.4. - Analyse de la variable âge comme facteur de pratique sportive  
calcul du pourcentage de pratique suivant l'âge :

(Pikine - Guédiawaye)

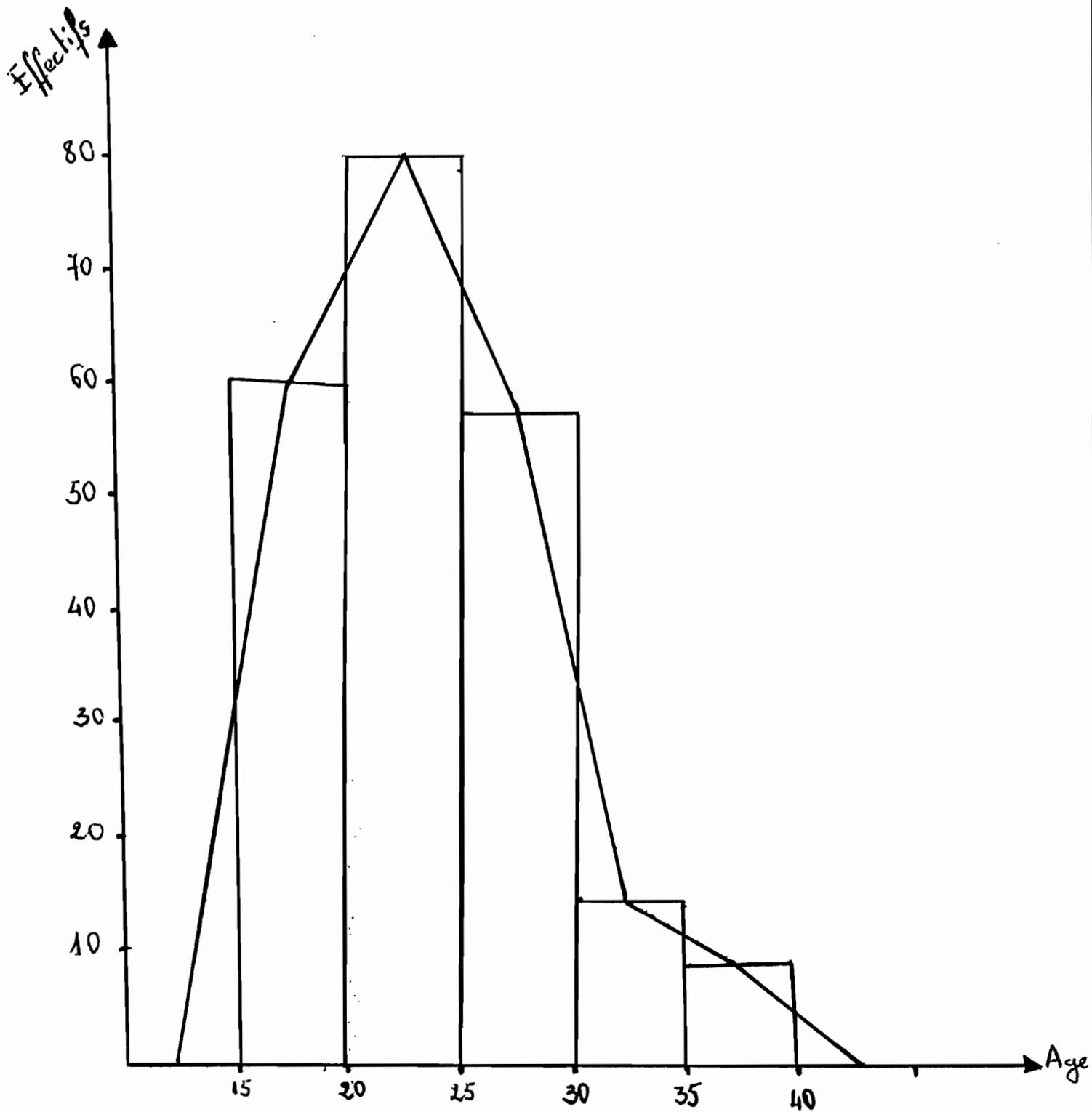
Classe d'âge d'amplitude (5 ans)	Effectifs ou fréquences absolues (n)	Valeurs centrales	Fréquences absolues cumulées croissantes	Fréquences cumulées décroissantes	Pourcentage
15 - 20	60	17,5	60	220	27
20 - 25	80	22,5	140	160	37
25 - 30	57	27,5	197	80	26
30 - 35	15	32,5	212	23	6
35 - 40	8	37,5	220	8	4
TOTAL	220	-	-	-	100

Tableau 4b : Pourcentage, effectifs des fréquences absolues et cumulées de la population du département de Pikine-Guédiawaye selon l'âge.

Ici, nous pouvons constater que 90 % de la population sportive se situent dans la tranche d'âge (15 - 30 ans) dont 37 % représenté dans la tranche (20 - 25 ans) ; ceci sensiblement supérieure dans le département de Dakar qui est 33 %.



Histogramme et Polygone de Fréquence de la population de l'échantillon dans le Département de Dakar selon l'âge



Histogramme et Polygone de fréquence de La Population de l'échantillon dans Le Département de Pikine - Guédiawaye selon l'âge.

2.2.1.5. - Degré d'utilisation des différentes installations sportives à Dakar et à Pikine-Guédiawaye

Ici, il faut noter que, le choix des pratiquants étant multiples, le total des pourcentages calculés dépasse 100 %.

Tableau 5a

à Dakar

Lieux fréquences	Fréquences absolues (n)	Fréquences cumulées croissantes	Fréquences cumulées décroissantes	Pourcentage
Stades	48	48	227	22
Terrains vagues	53	101	179	25
Terrains aménagés	69	170	126	32
Plages	39	209	57	18
Autres	18	227	18	8
TOTAL	227	-	-	105

Tableau 5b

à Pikine-Guédiawaye

Lieux fréquentés	Fréquences absolues (n)	Fréquences cumulées croissantes	Fréquences cumulées décroissantes	Pourcentage
Stades	36	36	266	16
Terrains vagues	73	109	230	33
Terrains aménagés	55	164	157	25
Plages	74	238	102	33
Autres	28	266	28	12
TOTAL	266	-	-	119

## 2.2.1.6. - Répartition de la population des pratiquants suivants la distance

Tableau 6a

à Dakar

Classe de distance	Fréquences absolues (ni)	Fréquences cumulées croissantes	Fréquences cumulées décroissantes	Valeurs centrales xi	Pourcentage
0 - 0,5	76	76	210	0,25	36
0,5 - 1	24	100	134	0,75	11
1 - 1,5	18	118	110	1,25	9
1,5 - 2	13	131	98	1,75	6
2 - 2,5	10	141	79	2,25	5
2,5 - 3	21	162	69	2,75	10
3 - 3,5	22	184	48	3,25	10
Sans réponses	26	210	26		13
TOTAL	210	-	-	-	100

NB : Pour fin de calculs, nous avons choisi une borne supérieure de 3,5 km pour la dernière classe.

Pour le calcul des pourcentages, nous sommes partis sur un total de 210 sujets qui ont effectivement rendu leur questionnaire. Mais étant donné que 184 seulement font du sport, le total des pourcentages ne peut pas être égal à 100 % mais plutôt à 87 % environ 26 sujets ne pratiquent pas soit 13 % de la population.

## 2.2.1.7. - Répartition des pratiquants suivant la distance (à Pikine)

Tableau 6b

Classe de distance	Fréquences absolues (n)	Fréquences cumulées croissantes	Fréquences cumulées décroissantes	Valeurs centrales	Pourcentage
0 - 0,5	69	69	219	0,25	31
0,5 - 1	31	100	150	0,75	15
1 - 1,5	25	125	119	1,25	11
1,5 - 2	24	149	94	1,75	11
2 - 2,5	26	175	70	2,25	12
2,5 - 3	20	195	44	2,75	9
3 - + 3	24	219	24	3,25	11
TOTAL	219	-	-		100

Contrairement au département de Dakar où la différence entre le nombre total et le nombre de pratiquants est assez grande ici nous avons sensiblement le même nombre à 1 chiffre près donc nous pouvons assimiler les deux pour calculer le pourcentage dont le total nous donne 100 %.

2.2.1.8. - Calcul de la moyenne de pratique suivant la distance dans le département de Dakar

Tableau 7a

Classe de distance	Effectifs des pratiquants (n)	Valeurs centrales	(x - no) (no = 1,75)	(x-xo)n
0 - 0,5	76	0,25	- 1,50	- 114
0,5 - 1	24	0,75	- 1	- 24
1 - 1,5	18	1,25	- 0,50	- 9
1,5 - 2	13	1,75	0	0
2 - 2,5	10	2,25	+ 0,50	+ 5
2,5 - 3	21	2,75	+1	+ 21
3 - 3,5	22	3,25	+ 1,50	+ 33
TOTAL	184			E = - 88

Calcul de la moyenne de pratique suivant la distance :

$$m = x_0 + \frac{E (x_i - x_0)n_i}{N}$$

$$m = 1,75 - \frac{88}{184} = 1,75 - 0,47 = 1,28$$

$$m = 1,28$$

2.2.1.9. - Calcul de la moyenne de pratique suivant la distance dans le département de Pikine-Guédiawaye

Tableau 7b

Classe de distance	Effectifs de pratiquants (n)	Valeurs centrales	$(x - x_0)$ $x_0 = 1,75$	$(x - x_0)n$
$[0 - 0,5 [$	69	0,25	- 1,50	- 103,5
$[0,5 - 1 [$	31	0,75	- 1	- 31
$[1 - 1,5 [$	25	1,25	- 0,50	- 12,5
$[1,5 - 2 [$	24	1,75	0	0
$[2 - 2,5 [$	26	2,25	+ 0,50	+ 13
$[2,5 - 3 [$	20	2,75	+ 1	+ 20
$[3 - 3,5 [$	24	3,25	+ 1,50	+ 36
TOTAL	219			E = - 70

Calcul de la moyenne de pratique suivant la distance dans le département de Pikine-Guédiawaye.

$$m = x_0 + \frac{E(x - x_0)n}{N} \quad x_0 = 1,75$$

$$m = 1,75 - \frac{70}{219} = 1,75 - 0,35 = 1,40$$

$$m = 1,40$$

2.2.2. - Calculs de la variance et de l'écart type du degré de pratique à Dakar selon la distance      $m = 1,28$

Classe de distance	Valeurs centrales (xi)	Fréquences (n)	(xi - m)	(xi - m) <sup>2</sup>	(xi - m) <sup>2</sup> ni	$\frac{(xi - m)^2 ni}{N}$
0 - 0,5	0,25	76	- 1,03	1,0609	80,6284	
0,5 - 1	0,75	24	- 0,53	0,2809	6,7416	
1 - 1,5	1,25	18	- 0,03	0,0009	0,0162	
1,5 - 2	1,75	13	0,47	0,2209	2,8717	
2 - 2,5	2,25	10	0,97	0,9409	9,409	
2,5 - 3	2,75	21	1,47	2,1609	45,3789	
3 - 3,5	3,25	22	1,97	3,8809	85,3798	
TOTAL		184			230,42	

Tableau 8a

Var :  $\sigma^2 = \frac{\sum (xi - m)^2 ni}{Eni} = \frac{230,42}{184} = 1,25 \longrightarrow \boxed{\sigma^2 = 1,25}$

Ecart type  $\sigma = \sqrt{\frac{\sum (xi - m)^2 ni}{Eni}} = \sqrt{\frac{230,42}{184}} = \sqrt{1,25} = 1,12$

$\sigma = 1,12$

./.

2.2.2.1. - Calculs de la variance et de l'écart-type du degré de pratique à Pikine-Guédiawaye - selon la distance

Classe de distance	Valeurs centrales $n_i$	Fréquences (n)	$(x_i - m)$	$(n_i - m)^2$	$(n_i - m)^2 n$
0 - 0,5	0,25	69	- 1,15	1,3225	91,2525
0,5 - 1	0,75	31	- 0,65	0,4225	13,0975
1 - 1,5	1,25	25	- 0,15	0,0225	0,5625
1,5 - 2	1,75	24	+ 0,35	0,1225	2,94
2 - 2,5	2,25	26	+ 0,85	0,7225	18,785
2,5 - 3	2,75	20	+ 1,35	1,8225	36,45
3 - 3,5	3,25	24	+ 1,85	3,4225	82,14
TOTAL					= 245,23

Tableau 8b

$$\text{Var } \sigma^2 = \frac{E (x_i - m)^2 n_i}{E n_i} = \frac{245,23}{219} = 1,12 \longrightarrow \boxed{\sigma^2 = 1,12}$$

$$\text{Ecart type } : \sigma = \sqrt{\frac{E (x_i - m)^2 n_i}{E n_i}} = \sqrt{1,12} = 1,06 \quad \boxed{\sigma = 1,06}$$

Comme nous le disions plus haut pour les classes de distances, nous avons attribué à chaque classe une valeur afin de pouvoir vérifier la corrélation qui existerait entre le degré de pratique et la proximité des lieux (si corrélation il y'a) ainsi nous avons procédé comme suit :

Classe de distance	$[0 - 0,5[$	$[0,5 - 1[$	$[1 - 1,5[$	$[1,5 - 2[$	$[2 - 2,5[$	$[2,5 - 3[$	$[3 - 3,5[$
Valeurs	35	30	25	20	15	10	5

2.2.2.2. - Calcul des coefficients de regression<sup>et</sup>/de corrélation à Dakar -  
selon le taux de pratique et la proximité des lieux

i	xi	yi	Xi = xi - $\bar{x}$		Yi = yi - $\bar{y}$		Xi Yi		$X_i^2$	$Y_i^2$
			-	+	-	+	-	+		
1	35	76		15		49,72		745,8	225	2472,07
2	30	24		10	- 2,28		- 22,8		100	5,19
3	25	18		5	-8,28		- 41,4		25	68,55
4	20	13	0		-13,28		0		0	176,35
5	15	10		- 5	-16,28		81,4		25	265,03
6	10	21	- 10		- 5,28		52,8		100	27,87
7	5	22	- 15		- 4,28		64,2		225	18,31
TOTAL	140	184	- 30	+ 30	-49,68	49,72	-64,2	944,2	700	3033,37
							300			

2.2.2.3. - Calcul des coefficients de corrélation (r), de régression (a et a')  
et de dépendance : à Dakar

Calcul du coefficient de dépendance (c)

$$c = \frac{(\text{Produits } +) - (\text{Produits } -)}{(\text{Produits } +) + (\text{Produits } -)}$$

$$x = \frac{\sum x_i}{n} = \frac{140}{7} = 20 \quad ; \quad y = \frac{\sum y_i}{n} = \frac{184}{7} = 26,28$$

$$X_i = x_i - x \quad ; \quad Y = y_i - y \quad (X_i = x_i - \bar{x}) \quad ; \quad Y = y_i - \bar{y}$$

$$c = \frac{944,2 - 64,2}{944,2 + 64,2} = \frac{880}{1008,4} = 0,8$$

$$\boxed{c = 0,8} \quad c > 0$$

Calcul de a et a', et de r.

$$a = \frac{\sum X_i Y_i}{\sum X_i^2} = \frac{880}{700} = 1,25$$

$$\boxed{a = 1,25}$$

$$a' = \frac{\sum X_i Y_i}{\sum Y_i^2} = \frac{880}{3033,37} = 0,29$$

$$\boxed{a' = 0,29}$$

$$r = a a' = (1,25) (0,29) = 0,3625 = 0,6$$

$$\boxed{r = 0,6}$$

$$-1 < r < 1$$

2.2.2. - 4 - Calcul des coefficients de corrélation (r), de regression a et à, de dépendance

$$\bar{x} = 20$$

$$\bar{y} = 31,28$$

à Pikine :

i	xi	yi	Xi = xi - $\bar{x}$		Yi = yi - $\bar{y}$		XiYi		X <sub>i</sub> <sup>2</sup>	Y <sub>i</sub> <sup>2</sup>
			-	+	-	+	-	+		
1	35	69		15		37,72		565,8	225	1 422,7
2	30	31		10	- 0,28		- 2,8		100	0,08
3	25	25		5	- 6,28		- 31,4		25	39,43
4	20	24	0		- 7,28		0		0	52,99
5	15	26	- 5		- 5,28		26,4		25	27,87
6	10	20	- 10		- 11,28		112,8		100	127,23
7	5	24	- 15		- 7,28		109,2		225	52,99
TOTAL	140	219	- 30	+ 30	- 37,68	- 34,2	814,2	700	700	1723,29
						780				

Tableau 9b

2.2.2.5. - Calcul des coefficients de corrélation (r) ; regression (a et a')  
et de dépendance c. à Pikine

Calcul du coefficient de dépendance

$$c = \frac{(\text{Produits (+)} - (\text{Produits(-)})}{(\text{Produits (+)} + (\text{Produits(-)})}$$

$$x = \frac{\sum xi}{n} = \frac{140}{70} = 20 \quad ; \quad y = \frac{\sum yi}{n} = \frac{219}{7} = 31,28$$

$$Xi = xi - x \quad ; \quad Yi = yi - y$$

$$c = \frac{814,2 - 34,2}{814,2 + 34,2} = \frac{780}{848,4} = 0,9$$

$$c = 0,9$$

Calcul de (a, a') et de r.

$$a = \frac{\sum XiYi}{\sum Xi^2} = \frac{780}{700} = 1,11 \longrightarrow a = 1,11$$

$$a' = \frac{\sum XiYi}{\sum Yi^2} = \frac{780}{1723,29} = 0,45 \longrightarrow a' = 0,45$$

$$r = aa' = (1,11)(0,45) = 0,4995 = 0,7$$

$$r = 0,7$$

$$r > 0$$

$$-1 < r < 1$$

### 2.3. - Analyse des résultats

Si nous procédons à l'analyse des différents résultats fournis par les tableaux, nous voyons que :

Pour les tableaux 3a et 3b à Dakar comme à Pikine, le football est de loin la discipline la plus pratiquée par ce que représentant respectivement 40 % et 50 % de la pratique des différentes disciplines sportives. Quant au basket les 21 % trouvés au niveau de Dakar contre les 9 % à Pikine expliquent largement l'importance du taux d'infrastructures dans ce département par rapport à Pikine qui ne possède qu'un seul terrain praticable.

Pour les tableaux 4a et 4b, on peut dire que la pratique sportive est réservée à une certaine classe d'âge, ceci pour ne pas dire que la pratique n'existe pas dans les autres classes d'âge. Mais entre 15 et 30 ans, la pratique est plus accentuée. Dans le département de Dakar, cette tranche d'âge constitue 85 % de la pratique tandis qu'elle est de 90 % à Pikine.

Concernant les différents lieux de pratique, les habitants de Dakar fréquentent beaucoup plus les stades que les habitants de Pikine (22 % contre 16 %), tandis que ces derniers se retrouvent largement au-dessus quand il s'agit de la fréquentation des terrains vagues, des terrains aménagés et des plages. Dans le département de Pikine 91 % des activités se font dans les terrains vagues, les terrains aménagés et au niveau de la plage, tandis que ce pourcentage n'est que de 75 % dans le département de Dakar. Ce pourcentage nous révèle une fois de plus que dans le département de Pikine, les espaces libres sont plus importants.

Cependant, les activités au niveau des plages occupent une grande place car constitue 33 % des lieux de pratique à Pikine contre 18 % seulement à Dakar, soit une différence de 15 %. Mais ce qu'il faut noter aussi c'est qu'au niveau de Pikine, les sujets ont beaucoup plus de choix à pratiquer dans ces différents lieux. Car sur un total de 220 personnes, 46 ont un choix multiple, tandis que 17 seulement pratiquent sur beaucoup de lieux à Dakar.

Concernant les classes de distance, nous constatons que plus le lieu de pratique est proche, plus le nombre de pratiquants augmente.

A Dakar 36 % des pratiquants sont entre 0 et 0,5 km du lieu de pratique, tandis qu'à Pikine le pourcentage est de 31 %. Si nous voyons qu'entre 0 et 1,5 km le nombre de pratiquants est de 118 soit un pourcentage 56 % contre 31 % qui constituent le reste des pratiquants à Dakar, nous pouvons dire que les gens sont motivés par la proximité des infrastructures sportives. Le constat fait à Dakar reste le même à Pikine, seulement le taux est sensiblement supérieur 125 pour un pourcentage de 57 %. Ce qui explique que la moyenne de pratique à Pikine ( $m = 1,40$ ) est sensiblement supérieur à la moyenne calculée à Dakar ( $m = 1,28$ ).

Quant aux tableaux 9a et 9b, dans lesquels nous calculions les coefficients de corrélation, de dépendance et de régression, nous avons constaté que les coefficients de régression  $a$  et  $a'$  sont respectivement : 1,25 et 0,29. Le coefficient de dépendance  $c = 0,8$ . Dans ces tableaux, nous voudrions vérifier l'une de nos hypothèses à savoir "la proximité des infrastructures joue un rôle important dans la pratique du sport".

$c > 0$ , la dépendance entre deux variables varie dans le même sens. Les deux variables ici étant la proximité des infrastructures et le degré de pratique, on peut dire à partir du calcul du coefficient de dépendance, que ces deux variables varient dans le même sens, par conséquent il existerait une corrélation entre ces deux variables. En effet, dans les tableaux 9a et 9b à Dakar comme à Pikine, le calcul nous donne  $c = 0,8$  à Dakar -  $c = 0,9$  à Pikine. Ces coefficients de dépendance nous ont poussé à calculer les coefficients de corrélation.

Corrélation qui existerait entre la proximité des infrastructures et le degré de pratique.

A Dakar, nous trouvons que le coefficient de corrélation ( $r$ )

$$r = 0,6 \quad \text{donc } r > 0, \quad -1 < r < 1$$

$$\text{A Pikine : } r = 0,7 \quad \text{donc } r > 0 \quad ; \quad -1 < r < 1$$

quand  $r > 0$  et  $-1 < r < 1$  ; il y'a une corrélation étroite entre deux variables.

Bonc, aussi bien dans le département de Dakar que dans le département de Pikine, nous voyons que nos hypothèses de travail ont été vérifiées par le calcul. En effet, dans notre première hypothèse qui était : l'urbanisation de Dakar est un frein au développement du sport, une première hypothèse

à partir de laquelle découlait la seconde : le taux de pratique du sport est plus élevé dans les secteurs qui sont plus équipés en matière d'infrastructures sportives. Cette hypothèse est vérifiée dans la simple mesure où dans le département de Dakar on note<sup>que</sup> 22 % des pratiquants fréquentent les stades contre 16 % à Pikine, 21 % des pratiquants font du basket sur des infrastructures contre 9 % seulement à Pikine.

Pour le football, les résultats obtenus ne sont pas considérés dans cette hypothèse, car c'est une discipline qui se joue aussi bien dans les équipements sportifs que dans les rues ou les espaces libres de la ville.

Quant à l'hypothèse : la proximité des infrastructures joue un rôle déterminant sur la pratique du sport, le calcul de la corrélation nous prouve qu'il y'a une étroite relation entre ces variables.

La calcul statistique confirme nos hypothèses, cependant on peut se poser la question de savoir si, la validité des résultats est fiable à cause des nombreux problèmes liés à la collecte des données et des paramètres incontrôlés.

A l'état actuel et en rapport avec nos résultats, on peut tirer certaines conclusions quant à la liaison entre le taux de pratique et la proximité des infrastructures sportives. De même que le taux de pratique est en relation étroite avec le nombre d'infrastructures en place. Ce qu'il faut enfin souligner, c'est que le travail que nous avons présenté n'est qu'un aspect de l'importance des infrastructures sur la pratique sportive dans notre pays. Le problème pouvant être étudié sous un autre angle. Pourvu que cette étude puisse susciter un autre intérêt ; pour que son utilisation serve à toute la nation sénégalaise.

#### 2.4. - Perspectives

Dans ce chapitre, nous avons voulu compte tenu des résultats de notre travail, faire une analyse sur la situation actuelle dans le domaine des infrastructures sportives dans notre pays et donner des perspectives pour tenter de résoudre le problème. Comme nous l'avons dit dans notre introduction, notre pays souffre d'un manque d'infrastructures sportives. Ce manque, tout en étant général pour toutes les disciplines sportives, l'est moins pour certains comme le football qui compte au moins sept (7) grands terrains réglementaires.

Pour les autres disciplines telle que le basket, le hand-ball etc. Les terrains sont de plus en plus rares, à cause de la dégradation, pourtant ce sont des sports de petits terrains. Pour l'athlétisme, les pistes normales ne font pas plus de deux (2), le stade Iba Mar DIOP et le stade Amitié. Toujours est-il que l'action de l'Etat en matière de développement des infrastructures sportives est supplée par la création d'autres infrastructures par des responsables d'écoles privées comme le collège Saint-Michel pour la formation des jeunes sportifs. Au niveau de certains complexes sportifs, les utilisations ne sont pas adéquates, tantôt ces stades sont utilisés pour l'organisation d'un combat de lutte, l'organisation de manifestations culturelles ou religieuses. Cependant, chaque pays a ses propres spécificités et ses propres réalités. Mais, pour développer le sport, il faut tenir compte des besoins de la population essentiellement concernée qui est la jeunesse. Certes, il est difficile de disposer d'assez de terrains de sports pour les groupes de population s'accumulant dans les grandes agglomérations, mais il faut trouver de nouvelles formules pour encourager un sport moins coûteux et plus efficace.

Nous avons constaté que les gens renoncent à la pratique à cause des distances énormes. Donc, au lieu de créer de grands ensembles sportifs très coûteux, on pourrait situer des bâtiments simples à proximité d'eux, ou même à l'intérieur des centres résidentiels, pour ainsi favoriser non seulement la pratique des sports, mais aussi la vie en commun des familles. Dans cette même ordre d'idées, nous ne pouvons que saluer l'oeuvre grandiose de Monsieur Alain Monseiller pour la réalisation du parcours sportif sis à la corniche ouest de la baie de Soubédioune. Cette réalisation a permis aux gens de la cité environnante de s'exercer librement et utilement à la pratique sportive. Ainsi la création d'autres parcours au niveau des places comme la plage de Harn, les grands espaces de Thiaroye sur mer, Cambérène, Golf Nord pour ne citer que ceux-là, ne serait que la bienvenue.

La population aime le sport, le pratique ; les espaces libres sont nombreux, aménageons les pour assurer une meilleure pratique. Pour cela, il faut une nouvelle politique au niveau de l'urbanisation, notamment la répartition et la qualité même des installations sportives. "Il est universellement reconnu de nos jours que l'éducation physique, les loisirs et le sport sont aussi nécessaires et importants que toute autre activité humaine. En considérant que toute activité humaine se développe dans un espace physique, il n'est plus possible actuellement de concevoir l'utilisation d'un espace naturel sans la structure générale d'un planning. Pour faciliter le développement des sports et des loisirs, il est

par conséquent nécessaire de suivre les lignes générales d'un plan prévisionnel ou au moins l'idée programmée d'un plan".<sup>(1)</sup>

Pour nous, cette réflexion de C. Maurizio suscite une meilleure organisation de l'espace. Ainsi, nous penchant sur l'évolution et l'utilisation de ces rares installations sportives interpellent beaucoup de questions. Si nous prenons comme exemple le déroulement des cours d'éducation physique au niveau du stade Demba DIOP, nous ne pouvons que nous interroger davantage sur l'essor de cette discipline. En effet dans ce stade, les cours d'éducation physique se passent dans les parkings, les ruelles entre le stadium Marius NDIAYE et la tribune couverte du stade. Pour cause, le terrain de football n'est pas disponible alors que pour les manifestations comme Shows, le terrain est prêt pour les accueillir. De ce fait, si au niveau de certaines infrastructures, il n'est pas possible d'organiser des cours d'EPS, on devait penser à équiper chaque établissement scolaire pour que les élèves puissent faire leurs cours d'EPS dans l'école même, ce qui facilite et diminue les pertes de temps. Certes, ces équipements au niveau des établissements existent sur les papiers selon la loi portant charte du sport, mais la réalité est là pour prouver le contraire.

Les exemples du Collège Jean de la Fontaine, Charles Baudelaire, des Ecoles supérieures comme l'ENAES sont patents. Ce phénomène qui touche l'éducation physique est moins important au niveau du sport de masse, l'éducation étant institutionnalisée, mais toujours est-il que le problème demeure. Par conséquent, l'Etat dans sa politique sportive devrait se pencher sur la création :

- d'infrastructures sportives au niveau de chaque agglomération
- d'arènes pour l'organisation des combats de lutte
- des salles de gymnastique pour que cette discipline se développe comme toutes les autres et devienne un sport de compétition dans notre pays.

Bien entendu, ces réalisations doivent se baser sur une étude démographique, pour situer les besoins. Aussi, étant donné que notre pays attire beaucoup de touristes, il serait intéressant de créer des infrastructures sportives étroitement connectées avec le tourisme telles que des terrains de golf et des bassins de canotage.

Enfin, nous ne pourrions pas terminer cette réflexion sans attirer l'attention de tous les sportifs que ce programme de réalisations n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, mais de tout un chacun. La réalisation, le fonctionnement et l'entretien de toute installation est une oeuvre commune. Chaque citoyen de bonne foi peut et doit donner le minimum de soi pour que le sport sénégalais aille de l'avant.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce qui précède, nous avons voulu montrer l'importance des infrastructures sportives sur le taux de pratique du sport en général. Mais il est apparu que la pratique sportive est liée à beaucoup d'autres facteurs qui n'ont pas besoin d'être évoqués ici une fois de plus. La relation entre la proximité des infrastructures et le taux de pratique que nous nous étions fixés de vérifier par une expérimentation a été justifiée.

Tant à Pikine qu'à Dakar, la population est impliquée dans la pratique du sport sous de multiples aspects. L'aspect sociologique de la pratique du sport nous a édifié sur l'importance de plusieurs facteurs liés à la pratique du sport. Quant à la partie expérimentale, elle nous a permis de cerner les problèmes de nos hypothèses de travail. Méthodologiquement, nous avons rencontrés des difficultés liées à l'apparition de quelques paramètres souvent incontrôlables. Mais nous avons prouvé par un traitement statistique que la proximité des infrastructures et la pratique du sport ont une corrélation positive, tant à Dakar qu'à Pikine. De même, on rencontre plus de pratiquants (licenciés) à Dakar qu'à Pikine ; ~~c'est~~<sup>ceci</sup> étant lié au plus grand nombre d'infrastructures situé dans le département de Dakar.

S'agissant de l'âge, nous avons constaté que l'âge de pratique se situe dans la tranche de 15 à 30 ans. Cependant, le sport est aussi pratiqué par les plus vieux ne serait ce que pour le maintien de la forme physique et d'une bonne santé. Le sport de masse, le sport d'élite étant très étroitement liés car c'est de la masse que l'élite trouve ses origines, pourquoi favoriser l'un au détriment de l'autre.

Dans notre travail, nous n'avons pas que superficiellement relater le sport scolaire et universitaire, mais il constitue une facette très importante pour le développement du sport dans notre pays. En effet, il permet une meilleure détection des pratiquants car sa pratique est institutionnalisée, possédant tant soit peu d'infrastructures pour la pratique des activités sportives. Bien que nous n'ayons pas pris en compte certains résultats de notre travail dans la partie expérimentale car n'impliquant pas directement nos hypothèses, il est bien de dire que tant à Dakar qu'à Pikine 95 % des pratiquants se rendent aux lieux d'entraînements par jogging, ou par marche. 5 % seulement par bus ou par voiture personnelle. Aussi, il a été unanimement admis que ~~de~~<sup>de bonnes</sup> installations sportives étaient nécessaires pour la pratique sportive. Aux termes de ce travail, même si nos résultats nous édifient sur la relation entre les infrastructures sportives

et le taux de pratique, il faut cependant émettre une certaine réserve quant à la fiabilité des réponses données par les sujets d'enquête. Ce qui importe ainsi, c'est de connaître que le problème existe et que la solution ne viendrait pas du ciel. C'est pourquoi, nous faisons mienne la réflexion de Joseph Ki Zerbo qui disait : "la première étape de tout développement est de se connaître soi-même, si on ne se connaît pas soi-même, inutile de dire qu'on travaille pour le développement parce que, si vous ne vous connaissez pas vous même, vous ne savez pas d'ou vous venez, vous ne savez pas qui vous êtes, vous ne pouvez pas savoir où vous aller... Par conséquent, ce n'est pas en imitant que nous pourrons nous sauver, nous ne pourrons à ce moment là qu'être des singes toujours en retard d'une grimace... Tant qu'on n'aura pas compris cela, qu'on attendra le développement de l'extérieur, on ne se développera jamais."<sup>(1)</sup>

---

(1) J.K.Zerbo cité par Arona DIARPA : Mémoire de Fin d'étude sur "l'étude des besoins et méthodes d'information des chercheurs de l'Institut Pédagogique du Burkina (IPE) p. V.

A N N E X E S

N.B. : Lisez entièrement le questionnaire  
avant de commencer à répondre.

Cochez  la réponse qui convient.

Merci.

Ce questionnaire s'adresse à tous ceux qui - d'une manière ou d'une autre - pratiquent des activités physiques et sportives. Son but est de rechercher l'influence des infrastructures sur le degré de la pratique sportive. Il est bien entendu que les différentes réponses recueillies seront tenues secrètes et seront exploitées dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en sciences et techniques des activités physiques et du sport. Nous vous soumettons ce questionnaire en espérant que vous y répondrez avec la plus grande franchise.

D'avance, nous vous exprimons notre gratitude pour avoir accepté d'y répondre.

-----

Age :

Sexe :

Lieu d'habitation :

- Département

1. Faites vous du sport dans vos temps libres ? Oui  ; Non

2. Sinon quelles sont vos raisons ?

- Manque de temps

- Désintérêt

- Eloignement des terrains

3. Si oui, sur quels lieux pratiquez-vous ces activités ?

Stades  ; terrains vagues  ; terrains aménagés  ; rues

plages  ; salles de combat  ; autres

4. Ces lieux de pratique sont-ils proches de chez vous ?

Oui  ; Non

5. Si oui, à quelle distance l'estimez-vous ?

(0 - 500 m)  ; (500 - 1 000 m)  ; (1 000 - 1 500 m)

6. Si non, à quelle distance l'estimez-vous ?

(1 500 - 2 000 m)  ; (2 000 - 2 500 m)  ; (2 500 - 3 000 m)  ;  
plus de 3 000 m

7. Comment vous y rendez-vous ?

par bus  ; par footing  ; par autres moyens

8. A quelle heure utilisez-vous ces lieux de pratique ?

Le matin  ; le soir

9. Combien de fois les utilisez-vous ?

par jour  ; par semaine

10. Quelles activités pratiquez-vous ?

Football  ; Basket-ball  ; Hand-ball  ; Athlétisme

Sport de combat  ; Autres  ; précisez \_\_\_\_\_

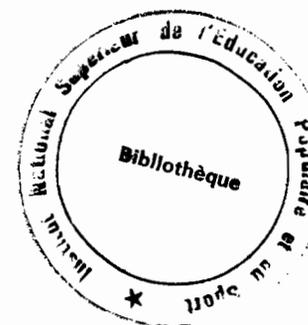
11. Pensez-vous que de bonnes installations sportives sont nécessaires à la pratique du Sport ?

Oui  ; Non

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- Amsler (J) — In Pocillo (C) Sport et Société - Approche socio-culturelle des Pratiques, Paris Edition Vigot, 1983 - 377 p.
- Baudrillard (J) — In ~~Le Français~~ <sup>Le Pogam (Y)</sup>. Démocratisation du Sport - Mythe ou Réalité, Paris Edition : Jean Pierre Delarge 1979, 246 p.
- Coubertin (P) — In Raymond Thomas : La Psychologie du Sport Paris PUF que sais-je, 1983 - 127 p.
- Delandsheere (G) — In Léon (A) : Manuel de Psychopédagogie Expérimentale Paris P.U.F 1977 - 359 p.
- Halbwachs (?) — In Le Pogam (Y) Démocratisation du Sport : Mythe ou Réalité Edition : Jean Pierre Delarge 246 p. 1979
- Léon (A) : Manuel de psychopédagogie Expérimentale, Paris, PUF 359 p.
- Le Pogam (Y) : Démocratisation du Sport : Mythe ou Réalité, Paris Edition : Jean Pierre Delarge 1979 - 246 p.
- Le Roux (P) — In le Pogam (Y) : Démocratisation du Sport - Mythe ou Réalité Paris Edition Jean Pierre Delarge 1979 - 246 p.
- Maurizio (C) — In Solidarité Olympique : Problèmes d'organisation et d'administration du sport - Edition 1975 - 249 p.
- Mauss (M) — In le Pogam (Y) Démocratisation du Sport - Mythe ou Réalité, Paris Edition Jean Pierre Delarge 1979 - 246 p.
- Rayon (J.C.J.) — In Desport - Bellarmin : Dossiers Jeux-Jeux. L'activité physique : un potentiel, une ressource Editions : Desport-Bellarmin 121 p. 1982
- Tuckman. In Paul Gobout : Résumé de notes de cours (année 1984).



DOCUMENTS ET MEMOIRES

- Revue EPS n° 176 Paris Juillet-Août 1982 - 79 p.

Charte du Sport au Sénégal : Loi n° 8459

Le Code de l'Urbanisme Sénégalais - Ministère de l'Urbanisme

Cours d'Anatomie 3ème Année INSEPS 1985

France Informations n° 125 - Le Sport en France 1985.

VI° Plan quadriennal de Développement économique et social (1981-1985).

Dia (A) : Etude des besoins et Méthodes d'informations des chercheurs de l'Institut Pédagogique du Burkina : Mémoire EBAB 1986 - 85 p.

Guèye (F.F) : Etude de l'influence des facteurs socio-économiques sur l'habilité gymnique - Mémoire INSEPS 1986 - 81 p.

Sano (S) : L'animation sportive dans les CDEPS - Mémoire INSEPS 1980 - 32 p.

Sarr (A) : Essai d'analyse de quelques problèmes d'ordre Magico-Religieux dans le Sport sénégalais à travers une étude de cas : LE XONJOM - Mémoire INSEPS 1984 - 65 p.

Sow (H) La Presse Sénégalaise joue-t-elle son rôle dans le développement du Sport national ? Mémoire 1985 - 41 p.